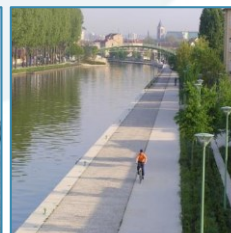
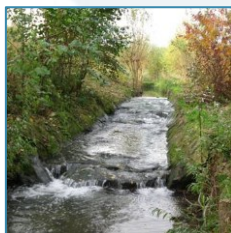


Les annexes du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE

Croult • Enghien • Vieille Mer



Projet soumis à la consultation des assemblées

Octobre 2018

Annexe 1 - Table des abréviations	3
Annexe 2 - Glossaire	4
Annexe 3 - Liste des communes du territoire du SAGE	7
Annexe 4 - Les principaux acteurs de l'eau sur le territoire.....	9
Annexe 5 – La synthèse des dispositions du SAGE	16
Annexe 6 - Les dispositions qui concernent l'aménagement et l'urbanisme	20
Annexe 7 – Le calendrier d'engagement des dispositions et estimations budgétaires	22
Annexe 8 - Le tableau de bord du SAGE	31

Annexe 1 - Table des abréviations

DRIEE

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

DUP

Déclaration d'utilité publique

ENS

Espace naturel sensible

EPTB

Etablissement public territorial de bassin

ICPE

Installation classée pour la protection de l'environnement

IOTA

Installations, ouvrages, travaux ou activités

PAGD

Plan d'aménagement et de gestion durable

PAPI

Programme d'actions de prévention des inondations

PGRI

Plan de gestion du risque inondation

PPRI

Plan de prévention du risque inondation

PRIF

Périmètre régional d'intervention foncière

SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDAGE

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie

SPR

Sites patrimoniaux remarquables

Annexe 2 - Glossaire

Autorisation de rejet

Acte administratif décidé par la collectivité propriétaire d'un ouvrage d'assainissement, visant à autoriser un rejet d'eau exceptionnel. Cette autorisation est obligatoire pour tout raccordement d'un effluent industriel sur un réseau d'assainissement collectif. Elle fixe obligatoirement les caractéristiques que doivent respecter les effluents, la durée d'autorisation et les modalités de surveillance.

Déclaration d'utilité publique (DUP)

Acte administratif reconnaissant le caractère d'utilité publique à une opération projetée par une personne publique ou pour son compte, après avoir recueilli l'avis de la population à l'issue d'une enquête d'utilité publique.

Dynamique fluviale

La dynamique fluviale est déterminée par le fonctionnement morphologique d'un cours d'eau sous l'effet :

- du déplacement de l'eau dans le sens amont-aval et dans le sens transversal ;
- du déplacement et du dépôt des matériaux.

Eaux douces superficielles ou eaux de surface

Toutes les eaux stagnantes et les eaux courantes à la surface du sol.

Eaux pluviales

Eaux de ruissellement résultant des précipitations atmosphériques.

Écoulement gravitaire

Du point haut vers le point bas.

Effluents

Ensemble des eaux usées et le cas échéant des eaux de ruissellement évacuées par les réseaux publics de collecte.

Épuration

Action de dépolluer l'eau sans la rendre potable, de façon à ce que son rejet ne perturbe pas le milieu récepteur (ruisseau, rivière...).

Exutoire

Ouverture permettant l'écoulement, l'évacuation des eaux. Extrémité d'un réseau.

Gestion à la source

Il s'agit de gérer les eaux pluviales au plus près de l'endroit où elles tombent, en favorisant le ralentissement des écoulements, le stockage localisé et l'infiltration des eaux pour réduire le

ruissellement et le lessivage des sols. La multiplication des points d'infiltration limite l'apport d'eaux concentrées en polluants au milieu naturel.

Infiltration

Passage de l'eau à travers un matériau perméable.

Installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installation définie dans la « **nomenclature des installations classées** » établie par décret en Conseil d'Etat, pris sur le rapport du Ministre chargé des installations classées, après avis du conseil supérieur des installations classées. Ce décret soumet les installations à autorisation, autorisation simplifiée (enregistrement) ou à déclaration suivant la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation. Sont soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement suivant l'article L. 511-1 du Code de l'environnement, « les usines, ateliers, dépôts, chantiers et, d'une manière générale, les installations exploitées ou détenues par toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui peuvent présenter des dangers ou des inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, soit pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, soit pour la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique. Lesdites dispositions sont également applicables aux exploitations de carrières au sens des articles L. 100-2 et L. 311-1 du Code minier ».

Installations, ouvrages, travaux ou activités (IOTA)

Sont soumis aux dispositions des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, les installations (ne figurant pas dans la nomenclature des installations classées), ouvrages, travaux et activités (IOTA) réalisés par toute personne physique ou morale, publique ou privée et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restitués ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants. Ces IOTA sont définis dans la nomenclature prévue par l'article R. 214-1 du code de l'environnement. Cet article soumet les installations à autorisation ou à déclaration suivant les dangers qu'elles présentent et la gravité de leurs effets sur la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques. Relèvent ainsi du régime de l'autorisation, les IOTA susceptibles de présenter des dangers pour la santé et la sécurité publique, de nuire au libre écoulement des eaux, de réduire la ressource en eau, d'accroître notablement le risque d'inondation, de porter atteinte gravement à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique. Sont soumis à déclaration les IOTA qui, n'étant pas susceptibles de présenter de tels dangers, doivent néanmoins respecter certaines prescriptions.

Rejet

Action de jeter, déverser ou laisser s'écouler dans les eaux superficielles ou souterraines, une quantité d'eau de qualité et de débit variables. Un rejet peut être ponctuel ou diffus.

Rejet de temps de pluie

Entraînement, par ruissellement, des matières accumulées sur les surfaces imperméabilisées lorsqu'aucun dispositif n'est mis en place pour recueillir ces écoulements.

Rejet en cours d'eau

Déversement d'effluents ou de polluants dans les cours d'eau.

Rejet sur le sol ou en sous-sol

Déversement d'effluents ou de polluants sur le sol ou infiltration dans les sous-sols.

Rejet zéro / Rejet régulé

Le rejet zéro vise l'absence de rejet de quelque manière que ce soit grâce à **des pratiques et solutions techniques consistant à gérer l'eau de pluie au plus près de l'endroit où elle tombe plutôt que de la laisser ruisseler jusqu'à des canalisations qui la transporteront vers les cours d'eau.** Lorsque cet objectif ne peut être mis en œuvre, **les rejets sont dirigés vers le milieu récepteur ou le réseau d'assainissement à débit régulé, c'est-à-dire en maîtrisant le débit et l'écoulement,** afin d'éviter les apports brutaux et simultanés d'eaux pluviales, susceptibles de surcharger les réseaux et d'affecter la morphologie et l'écologie du cours d'eau.

Ruissellement

Le ruissellement est la partie des précipitations qui ne s'infiltré pas dans le sol et ne s'évapore pas dans l'atmosphère : cette partie s'écoule en surface et rejoint le milieu hydraulique superficiel par écoulement gravitaire, directement ou par l'intermédiaire des réseaux d'assainissement.

Ruissellement excédentaire

L'excès de ruissellement se définit par les débits et volume d'eaux pluviales évalués après mise en œuvre de toutes les solutions susceptibles de favoriser le stockage et l'infiltration des eaux. Cet excès de ruissellement peut alors être admis dans les réseaux publics sur autorisation.

Annexe 3 - Liste des communes du territoire du SAGE

Commune	Code Insee	Département
AUBERVILLIERS	93001	93
AULNAY-SOUS-BOIS	93005	93
LE BLANC-MESNIL	93007	93
BOBIGNY	93008	93
BONDY	93010	93
LE BOURGET	93013	93
CLICHY-SOUS-BOIS	93014	93
COUBRON	93015	93
LA COURNEUVE	93027	93
DRANCY	93029	93
DUGNY	93030	93
EPINAY-SUR-SEINE	93031	93
LES LILAS	93045	93
LIVRY-GARGAN	93046	93
MONTFERMEIL	93047	93
NOISY-LE-SEC	93053	93
PANTIN	93055	93
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	93057	93
PIERREFITTE-SUR-SEINE	93059	93
LE PRE-SAINT-GERVAIS	93061	93
LE RAINCY	93062	93
ROMAINVILLE	93063	93
ROSNY-SOUS-BOIS	93064	93
SAINT-DENIS	93066	93
SAINT-OUEN	93070	93
SEVRAN	93071	93
STAINS	93072	93
TREMBLAY-EN-FRANCE	93073	93
VAUJOURS	93074	93
VILLEMOMBLE	93077	93
VILLEPINTE	93078	93
VILLETANEUSE	93079	93
ANDILLY	95014	95
ARNOUVILLE-LES-GONESSE	95019	95
ATTAINVILLE	95028	95
BAILLET-EN-FRANCE	95042	95
BONNEUIL-EN-FRANCE	95088	95
BOUFFEMONT	95091	95
BOUQUEVAL	95094	95
CHATENAY-EN-FRANCE	95144	95
CHENNEVIERES-LES-LOUVRES	95154	95
DEUIL-LA-BARRE	95197	95
DOMONT	95199	95
EAUBONNE	95203	95

ECOUEN	95205	95
ENGHIEN-LES-BAINS	95210	95
EPIAIS-LES-LOUVRES	95212	95
EPINAY-CHAMPLATREUX	95214	95
ERMONT	95219	95
EZANVILLE	95229	95
FONTENAY-EN-PARISIS	95241	95
FRANCONVILLE	95252	95
GARGES-LES-GONESSE	95268	95
GONESSE	95277	95
GOUSSAINVILLE	95280	95
GROSLAY	95288	95
JAGNY-SOUS-BOIS	95316	95
LOUVRES	95351	95
MAREIL-EN-FRANCE	95365	95
MARGENCY	95369	95
MARLY-LA-VILLE	95371	95
LE MESNIL-AUBRY	95395	95
MOISSELLES	95409	95
MONTLIGNON	95426	95
MONTMAGNY	95427	95
MONTMORENCY	95428	95
MONTSOULT	95430	95
PISCOP	95489	95
LE PLESSIS-BOUCHARD	95491	95
LE PLESSIS-GASSOT	95492	95
PUISEUX-EN-FRANCE	95509	95
ROISSY-EN-FRANCE	95527	95
SAINT-BRICE-SOUS-FORET	95539	95
SAINT-GRATIEN	95555	95
SAINT-LEU-LA-FORET	95563	95
SAINT-PRIX	95574	95
SAINT-WITZ	95580	95
SANNOIS	95582	95
SARCELLES	95585	95
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	95598	95
LE THILLAY	95612	95
VAUDHERLAND	95633	95
VEMARS	95641	95
VILLAINES-SOUS-BOIS	95660	95
VILLERON	95675	95
VILLIERS-LE-BEL	95680	95
VILLIERS-LE-SEC	95682	95

Annexe 4 - Les principaux acteurs de l'eau sur le territoire

Le tableau suivant liste de manière **non exhaustive** les acteurs du territoire du SAGE ayant un rôle dans le domaine de l'environnement et plus particulièrement dans celui de l'eau. Seules les missions en rapport avec l'eau sont décrites ci-dessous.

NIVEAU NATIONAL

Les acteurs	Les missions
Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer (MEEM ex-MEDDE)	Il définit, met en œuvre et coordonne la politique de l'Etat en matière de développement durable, de gestion des espaces et des ressources naturels, de l'aménagement du territoire notamment en gérant efficacement les ressources (en eau, en espace) et en préservant la biodiversité et les milieux naturels par des politiques de protection, de restauration et de valorisation adaptées, en identifiant et évaluant les risques, en promouvant des mesures de réduction des risques à la source, en organisant la surveillance...
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)	Il définit, met en œuvre et coordonne les politiques de l'Etat visant à la prise en compte des ressources naturelles et de la biodiversité par les activités agricoles, ainsi qu'à la préservation du foncier. Les récentes stratégies mises en application par le Ministère en charge de l'alimentation visent notamment à réduire l'usage des pesticides, développer des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, améliorer la performance énergétique des exploitations, créer un nouveau modèle agricole français dans une optique de développement durable.
Ministère des affaires sociales et de la santé	Il prépare la politique de santé publique définie à l'article L. 1411-1 du code de la santé publique et contribue à sa mise en œuvre.
Mission interministérielle de l'eau	La Mission interministérielle de l'eau assiste le ministre chargé de l'environnement dans son action de coordination des différents ministères intervenant dans le domaine de l'eau. Présidée par le directeur de l'eau, elle réunit périodiquement des représentants des ministères intéressés par les questions en lien avec l'eau (écologie et développement durable, agriculture, santé...) et, en tant que de besoin, des représentants d'établissements publics de l'Etat.
AFB	L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. Elle exerce des missions d' appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins . Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la

Les acteurs	Les missions
	rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.
Voies navigables de France (VNF)	Établissement public créé en 1991, VNF gère, exploite, modernise et développe le réseau navigable du domaine public fluvial. Il est placé sous la tutelle du Ministère en charge des transports.
BRGM	Etablissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et du Ministère de l'Environnement. Il s'intéresse notamment à la connaissance et à la gestion des ressources en eau souterraines (étude du fonctionnement des nappes, évaluation et gestion des ressources, appui aux services chargés de la Police des eaux).

NIVEAU BASSIN

Les acteurs	Les missions
Préfet coordonnateur de bassin	Le Préfet coordonnateur de bassin, représenté par le Préfet de la région Ile de France, anime et coordonne la politique de l'Etat en matière de police et de gestion des ressources en eau afin d'assurer l'unité et la cohérence des actions déconcentrées de l'Etat dans ce domaine.
Le Comité de bassin Seine-Normandie	Il établit le programme d'intervention de l'Agence de l'eau, fixe le taux des redevances pour financer le programme d'intervention. Il est également chargé de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).
L'Agence de l'eau Seine-Normandie	L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un Etablissement Public de l'Etat. Elle favorise la réalisation des opérations qui permettent le respect des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Elle est l'organe exécutif des instances de bassin et de leurs délibérations et décisions. Elle redistribue des fonds (collectés sur les redevances des différents usagers) aux collectivités territoriales, leurs établissements publics, aux industriels et aux agriculteurs pour réaliser des travaux de lutte contre les pollutions, de développement et de gestion des ressources en eau superficielles et souterraines. Afin de mener une gestion cohérente de la ressource en eau à l'échelle du territoire, c'est l'AESN qui coréalise, en lien avec le préfet de région le SDAGE du bassin Seine et cours d'eau côtiers normands, dont fait partie intégrante le territoire Marne Confluence. Le Conseil d'administration de l'AESN propose au Comité de bassin le

Les acteurs	Les missions
	projet de programme d'intervention et son financement (proposition du taux des redevances). Il définit les conditions générales de fonctionnement de l'Agence de l'eau et d'attribution des aides et apprécie, via une commission ad hoc, le bien-fondé des demandes d'aides des maîtres d'ouvrage présentées par le directeur de l'Agence de l'eau. Il arrête le budget de l'Agence.
L'établissement public territorial de de bassin Seine Grands Lacs	Cet établissement public interdépartemental, qui regroupe Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, permet de réfléchir à la question de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant Seine amont. L'EPTB Seine Grands Lacs mène des missions de soutien d'étiage pour maintenir les débits de la Seine et de ses affluents, de lutte contre les inondations en écrêtant les crues, de réduction de la vulnérabilité des territoires et de préservation et de gestion des zones humides.

NIVEAU REGIONAL

Les acteurs	Les missions
Préfet de Région Ile-de-France	Le Préfet de la région représente l'Etat dans la région. Il coordonne à l'échelle régionale les actions des différents services de l'Etat dans le domaine de l'Eau et la gestion des milieux aquatiques, anime et contrôle les activités des préfets des départements et approuve les SAGE. Le Préfet de la région Ile-de-France a confié au Préfet du Val-de-Marne la coordination interdépartementale de bassin pour la mise en place du SAGE Marne Confluence (courrier du 3 juillet 2007).
Conseil régional Ile-de-France	Le Conseil régional détermine les grandes orientations de la région. Il donne les grands axes stratégiques imposables de la Région via le SDRIF, en matière d'aménagement, d'environnement, de ressources, de paysage... Il réalise en partenariat avec la DRIEE le Schéma régional de cohérence écologique pour la mise en place d'une trame verte et bleue.
DRIEE Ile-de-France	Service déconcentré du MEDDE, la Direction Régionale Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE – IdF) a été créée par le décret le 24 juin 2010. La DRIEE est issue du regroupement de quatre entités : la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), le Service Technique Interdépartemental de l'Inspection des Installations Classées (STIIC) de la Préfecture de Police, le service eau/environnement du Service Navigation de la Seine (SNS), la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

Les acteurs	Les missions
	(DRIRE, hors activités de développement industriel et métrologie). La DRIEE comporte un siège régional et des unités territoriales pour chaque département. Elle est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre, sous l'autorité du Préfet de région Île-de-France, les priorités d'actions de l'État en matière d'environnement et d'énergie, et plus particulièrement celles issues du Grenelle Environnement. Il réalise en partenariat avec le Conseil régional Ile-de-France le Schéma régional de cohérence écologique pour la mise en place d'une trame verte et bleue.
DRIAIF Ile-de-France	La DRIAIF est un service déconcentré du Ministère de l'agriculture. Elle pilote et assure la coordination de la mise en œuvre de l'ensemble des politiques de ce Ministère en Île-de-France. La DRIAIF exerce ses compétences sous l'autorité du Préfet de la région d'Île-de-France et des missions départementales pour Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, sous l'autorité des préfets de département. Ses missions visent à garantir une alimentation sûre, diversifiée et durable, à développer une agriculture durable et compétitive, à soutenir la production et la gestion forestière, et préserver la biodiversité, à orienter la formation, la recherche et le développement. Elle participe à la reconquête de la qualité des eaux en Ile-de-France par ses actions notamment dans le cadre de Phyt'eau Propres, les mesures agri-environnementales territorialisées, mise en œuvre et suivi du programme national Ecophyto 2018 en région Ile de France... En petite couronne, la DRIAIF exerce aussi les compétences dévolues par le passé aux DDAF.
ARS Ile-de-France	L'Agence régionale de santé a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence. Elle est notamment responsable de la réalisation du plan régional Santé-Environnement. Sur la question de l'eau, elle est compétente sur l'alimentation en eau potable (suivi de la qualité des eaux brutes et distribuées, et protection des ressources via l'instauration des périmètres de protection des captages) et les eaux de baignade (suivi et contrôle).
DRIEA Ile-de-France	Placée sous l'autorité du préfet de Région, la DRIEA est issue de la fusion de la Direction Régionale de l'Équipement d'Île-de-France (DREIF) hormis dans sa dimension logement, de la Direction des Routes d'Île-de-France (DiRIF), des Directions Départementales de l'Équipement (DDE) des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et de la Direction de l'Urbanisme du Logement et de l'Équipement (DULE) de Paris. Elle constitue l'une des trois directions d'Île-de-France du MEDDE. Elle a en charge les questions relatives à l'aménagement durable, et le suivi des

documents de planification urbaine.

NIVEAU DEPARTEMENTAL

Préfets des départements (Seine-Saint-Denis, Val d'Oise)

Représentant de l'Etat au sein du département, le Préfet est chargé de mettre en œuvre et coordonner à l'échelon local les politiques nationales : emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement... Il veille au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens, notamment en traitant les situations d'urgence et en établissant des plans de protection des populations contre les catastrophes naturelles et les risques technologiques. Il veille à la santé environnementale de son département en contrôlant l'installation des industries dangereuses ou polluantes et la délivrance des permis de construire. Il doit veiller aussi au respect du patrimoine culturel du département et protéger les monuments historiques et les sites remarquables.

Le Préfet du Val-d'Oise assure pour le Préfet de région la coordination interdépartementale de bassin pour la mise en place du SAGE, dont a la charge en son nom le Sous-Préfet de Sarcelles.

**Conseils Départementaux (Seine-St-Denis, Val d'Oise)
Et Département / Ville de Paris**

Les Conseils Départementaux agissent dans de nombreux domaines pour préserver l'environnement. La préservation et la valorisation des espaces naturels, la préservation de la ressource en eau, l'entretien des cours d'eau, l'assainissement, la lutte contre les pollutions diffuses, la prévention contre les inondations, l'alimentation en eau potable sont autant de préoccupations qui apparaissent dans la politique de chaque Départements.

La Ville de Paris est propriétaire et gestionnaire des canaux de navigation du territoire.

DDT du Val d'Oise

La DDT succède depuis 2010 à la DDEA qui résultait de la fusion de la DDE et de la DDAF. Direction interministérielle, elle est placée sous l'autorité du Préfet.

La DDT reprend l'ensemble des missions de la DDEA, ainsi que certaines missions environnementales anciennement traitées par la préfecture. Elle est le service technique territorial de l'Etat portant les politiques de développement durable auprès des collectivités locales, des acteurs économiques de l'aménagement, du bâtiment et du logement, du secteur agricole et des organisations professionnelles. L'eau fait partie de ses champs de compétences (mise en œuvre de la politique de l'eau et des

Les acteurs	Les missions
	milieux aquatiques, de la politique de protection des milieux naturels et des espèces remarquables, police de l'eau, de la pêche, de la chasse et de la forêt, instruction des autorisations liées à la protection de l'environnement et contrôles, prévention et information relatives aux risques naturels et technologiques, conduite et élaboration des plans de prévention des risques...). A noter que pour la petite couronne, il n'y a pas de DDT. Les compétences sont réparties entre services de la Préfecture et DRIEA.
Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN/MIISEN)	Le territoire du SAGE est concerné par 2 MISE : la MISE 95 et la Mission Interdépartementale Inter Services de l'Eau et de la Nature de Paris et Proche Couronne (MIISEN PPC). Les MISEN/MIISEN PPC coordonnent les services de l'État et les établissements publics dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques (Préfecture, DRIEE, DDT, DT ARS, AFB, SNS, AESN...), et sont placées sous l'autorité du Préfet. Elles assurent l'efficacité et la cohérence de l'action des pouvoirs publics au niveau départemental et interdépartemental. C'est au sein des MISEN/MIISEN que les priorités et les modalités de mise en œuvre des politiques de l'eau, des milieux aquatiques et de la nature, ainsi que leur articulation avec les politiques sectorielles sont débattues.
Délégations territoriales de l'ARS	L'ARS est représentée dans chaque département par une délégation territoriale (DT93, DT95). Ces délégations remplissent les missions de proximité de l'agence et sont en particulier l'interface locale des partenaires extérieurs (Préfet, Conseil départemental, établissements de santé...).
Chambre d'agriculture du Val d'Oise (et Chambre régionale IDF)	Organismes consulaires, les Chambres d'Agriculture ont pour mission première de représenter le monde agricole et rural. Elles exercent une mission consultative auprès des pouvoirs publics et une mission d'intervention dans le secteur agricole. Elles interviennent autant dans la gestion qualitative (MAE, mise aux normes des bâtiments d'élevage) que dans la gestion quantitative de l'eau (irrigation, ruissellement...).
Chambre de commerce et d'industrie de Paris (93 et 95)	Les Chambres de Commerce et d'Industrie représentent les intérêts commerciaux et industriels de leur circonscription auprès des pouvoirs publics. Leurs services accompagnent, conseillent et informent les entreprises du département concerné quel que soit leur secteur d'activités. Elles sont associées à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme et donnent leur avis sur divers projets. Elles proposent aux entreprises des outils pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans le fonctionnement de l'activité.
Fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA Paris et petite	Elles ont pour objet la protection, la mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental, la définition et la coordination des actions des associations adhérentes, le développement de la pêche amateur ainsi que la collecte de la taxe piscicole.

Les acteurs	Les missions
couronne pour le 93, FDPPMA 95)	

NIVEAU LOCAL

Les acteurs	Les missions
Communes, communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat à compétences spécifiques (AEP, assainissement, entretien de rivières...)	La commune représentée par le Maire est notamment chargée d'assurer la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, la prévention et l'organisation des secours contre les catastrophes sur le territoire communal. Le Maire dispose d'un pouvoir de police et peut réglementer certaines activités sur le territoire communal et prescrire des travaux en cas de mise en danger de la population ou de l'environnement. Les communes ou leurs établissements publics si ces dernières leurs ont transféré la compétence ou si cette compétence est obligatoire, contrôlent et planifient le développement urbain (via les PLU ou les cartes communales), assurent la distribution d'eau potable, l'élaboration du zonage d'assainissement, la collecte et le traitement des eaux usées, la gestion des eaux pluviales, la protection contre les crues et de l'aménagement des cours d'eau. Elles sont aussi responsables du choix du mode de gestion du service public, qui peut être confié soit aux services municipaux ou syndicats (régie) soit à des opérateurs privés via notamment une délégation de service public.
Métropole du Grand Paris et Etablissements publics territoriaux	Elle regroupe la Ville de Paris et les 123 communes des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne. Elle est organisée en Territoires (Etablissements publics territoriaux – ETP) d'un seul tenant et sans enclave d'au moins 300 000 habitants. Au 1^{er} janvier 2016, les compétences exercées anciennement par les EPCI à fiscalité propre ont été transférées à la Métropole du Grand Paris, notamment en matière d'aménagement, de logement, d'environnement (dont gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI), de climat et d'énergie. Les établissements publics territoriaux (EPT), en leur qualité d'EPCI, ont qualité à exercer un certain nombre de compétences, dont l'eau et l'assainissement. Les EPT sont également chargés de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui devra être soumis pour avis simple à la métropole. Ces PLUI devront être compatibles avec le SCOT métropolitain lorsqu'il aura été adopté.
Associations (de pêche, de protection de la	Les associations constituent les représentants de la société civile à travers des approches thématiques. Citons pour le territoire du SAGE ASSARS,

Les acteurs	Les missions
nature, d'activités loisirs ou sportives, association de consommateurs, AAPPMA, de sauvegarde du patrimoine...)	association de défense de l'environnement (dont Environnement 93), Association des riverains de cours d'eau, Associations de consommateurs (UFC Que Choisir), Elles sont généralement associées aux décisions de planification et de gestion par leur représentation au sein de différentes structures, et notamment au sein de la CLE. Elles jouent aussi un rôle d'expertise locale par leur connaissance fine du terrain et les études éventuellement conduites, et exercent également un rôle de veille. Elles contribuent à la diffusion de l'information auprès du grand public par des actions de sensibilisation.

Annexe 5 – La synthèse des dispositions du SAGE

Sous objectifs	n°	Dispositions
OG 1 : Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques		
1.1 Renforcer la trame bleue en préservant et en gagnant des espaces pour les milieux humides et aquatiques	1.1.1	Élaborer le référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau à l'échelle du territoire du SAGE
	1.1.2	Identifier les secteurs prioritaires du bassin versant pour la mise en œuvre de mesures compensatoires
	1.1.3	Mettre en place des outils de protection et de gestion foncière pour faciliter les projets de restauration écologique et de valorisation des milieux aquatiques et de leurs paysages
	1.1.4	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme
	1.1.5	Intégrer la protection des zones humides et des espaces à caractère humides dans les projets d'aménagement et suivre leur évolution
	1.1.6	Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des lits mineur et majeur des cours d'eau via les documents d'urbanisme
	1.1.7	Inscrire le tracé des anciens rus dans les documents d'urbanisme
	1.1.8	Assurer une vigilance sur le respect des grands îlots naturels du territoire du SAGE
1.2 Intégrer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement au plus tôt dans les processus d'aménagement et d'urbanisation en veillant à la qualité paysagère des aménagements et des ouvrages ainsi qu'à leur contribution à l'adaptation du territoire aux changements climatiques	1.2.1	Élaborer aux échelles hydrographiques adaptées des zonages pluviaux compatibles avec les objectifs du SAGE et les rendre opposables via les documents d'urbanisme
	1.2.2	Cartographier les zones de ruissellement agricole et forestier à enjeux et les inscrire dans les documents d'urbanisme
	1.2.3	Mettre en place les actions limitant le ruissellement agricole et forestier, l'érosion, les coulées de boues et les transferts de polluants en favorisant l'hydraulique douce
	1.2.4	Traduire l'objectif de désimperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme
	1.2.5	Faire de chaque projet d'aménagement ou de rénovation urbaine, une opportunité de mise en œuvre des démarches de gestion intégrée des eaux pluviales à la source
	1.2.6	Améliorer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement sur les emprises imperméabilisées privées existantes
	1.2.7	Montrer l'exemplarité publique dans la gestion des eaux pluviales à la source, en adaptant les techniques alternatives mobilisées aux diverses

		emprises des collectivités territoriales et de leur patrimoine bâti
	1.2.8	Recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales ne faisant pas partie du service d'assainissement public et l'état de leur fonctionnalité
1.3 Maîtriser les inondations et vivre avec les crues	1.3.1	Améliorer la connaissance de la vulnérabilité liée au risque "inondation"
	1.3.2	Accompagner les acteurs locaux dans la prise en compte du risque d'inondation
	1.3.3	Accompagner la définition du PPRI "Croult Petit Rosne"
	1.3.4	Préserver les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau (dans les documents d'urbanisme)
OG 2 : Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social		
2.1 Développer et améliorer la gestion écologique des cours d'eau et des milieux humides diffus	2.1.1	Mettre en place une gestion écologique adaptée des milieux humides diffus
	2.1.2	Définir les ambitions et conditions de restauration hydromorphologique, en intégrant le ralentissement dynamique des crues
	2.1.3	Restaurer les berges et le lit mineur des parties à ciel ouvert des cours d'eau
	2.1.4	Restaurer les ripsylves des cours d'eau
	2.1.5	Lutter contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes des cours d'eau et plans d'eau du territoire
2.2 Développer et renforcer la gestion multifonctionnelle des ouvrages hydrauliques	2.2.1	Définir les conditions d'une gestion multifonctionnelle pour tous les ouvrages hydrauliques des maîtres d'ouvrage historiques et expérimenter sa mise en œuvre
	2.2.2	Généraliser la gestion multifonctionnelle des ouvrages hydrauliques
	2.2.3	Intégrer les exigences de gestion multifonctionnelle dans tous les nouveaux projets d'ouvrages hydrauliques
	2.2.4	Mettre en place une gestion écologique du lac d'Enghien
2.3 Redécouvrir les cours d'eau et anciens rus	2.3.1	Étudier les possibilités de réouverture des parties enterrées des cours d'eau et accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets
	2.3.2	Soutenir le projet de réouverture de la Vieille Mer
	2.3.3	Faire partager les expériences de restauration/ré-ouverture
OG 3 : Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles		
3.1 : Renforcer collectivement les actions de dépollutions et d'amélioration de l'hydro-morphologie des cours d'eau et du lac d'Enghien pour satisfaire aux exigences de qualité et permettre le développement de nouveaux usages	3.1.1	Préciser les conditions d'atteinte et de suivi des objectifs de qualité des masses d'eau du territoire et du ru d'Arra
	3.1.2	Définir un objectif de qualité pour le lac d'Enghien, et engager les actions permettant d'en améliorer la fonctionnalité biologique et d'en développer les usages
3.2 : Fiabiliser le fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'assainissement pour supprimer les rejets permanents de temps sec et réduire les rejets de temps de pluie	3.2.1	Réaliser, mettre à jour et coordonner les outils de surveillance et de maintien de l'efficacité des systèmes d'assainissement
	3.2.2	Identifier les secteurs d'assainissement prioritaires au regard des objectifs du SAGE
	3.2.3	Accélérer la mise en conformité des raccordements domestiques, notamment dans les secteurs où les anomalies ont un impact majeur sur la qualité des eaux superficielles

	3.2.4	Rénover, réhabiliter et restructurer les réseaux d'assainissement et leurs ouvrages associés, et plus généralement engager une gestion patrimoniale des équipements par un renouvellement adapté
	3.2.5	Accélérer la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, notamment dans les secteurs où les anomalies ont un impact majeur sur la qualité des eaux
3.3 : Maîtriser les apports polluants liés aux eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées	3.3.1	Améliorer la connaissance et la surveillance de la qualité des eaux superficielles par temps de pluie
	3.3.2	Eviter, réduire et compenser les impacts quantitatifs et qualitatifs du ruissellement des principaux axes routiers et des voiries nouvelles ou à rénover sur la qualité des eaux superficielles
	3.3.3	Partager la connaissance des rejets des plateformes aéroportuaires et de leurs impacts sur les eaux superficielles
3.4 : Promouvoir les actions à la source pour réduire les pollutions diffuses, les substances dangereuses, les micropolluants et les polluants émergents	3.4.1	Orienter et accompagner les démarches de collecte des déchets liquides dangereux diffus des entreprises pour diminuer les rejets de micropolluants
	3.4.2	Accélérer la délivrance des autorisations de rejets autres que domestiques et le cas échéant mettre les rejets des établissements en conformité
OG 4 : Développer des usages créateurs de lien social autour de l'eau		
4.1 Développer les aménagements favorisant les usages liés à l'eau	4.1.1	Réaliser un diagnostic global des usages et des aménagements liés à l'eau
	4.1.2	Aménager les berges de manière à pouvoir accueillir les usages de loisirs
	4.1.3	Créer et entretenir des cheminements le long des berges des cours d'eau et mettre en réseau les espaces de ressourcement via une signalétique spécifique
	4.1.4	Identifier et valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel liés à l'eau sur le territoire
	4.1.5	Mener une étude pour identifier les sites de baignade potentiels
4.2 Sensibiliser aux enjeux de l'eau	4.2.1	Développer la pédagogie autour de l'eau et des rivières
	4.2.2	Encourager les animations et pratiques conviviales variées le long des cours d'eau, des canaux, des lacs et des plans d'eau
	4.2.3	Assurer un usage respectueux des milieux naturels sur les lieux fréquentés
	4.2.4	Profiter des opérations d'aménagement pour redonner une place à l'eau dans la ville
OG 5 : Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages		
5.1 : Développer la connaissance des eaux souterraines sur le territoire du SAGE	5.1.1	Encourager la mutualisation de la connaissance de la nappe de l'Yprésien
	5.1.2	Suivre et valoriser les données relatives à la qualité des nappes souterraines
5.2 : Sécuriser la ressource en eau sur le long terme dans une logique patrimoniale et de sécurisation de l'alimentation en eau potable	5.2.1	Améliorer la protection réglementaire des captages destinés à l'alimentation en eau potable
	5.2.2	Définir les AAC et mettre en œuvre les programmes d'action en privilégiant les captages prioritaires et sensibles
	5.2.3	Développer une maîtrise foncière sur les parcelles stratégiques des AAC pour la préservation de la ressource en eau potable
	5.2.4	Faire prendre conscience de l'importance vitale de la ressource souterraine, de sa vulnérabilité, et des programmes d'actions à mettre en œuvre pour la sauvegarder

	5.2.5	Réaliser les économies d'eau par tous les acteurs du SAGE et les usagers
	5.2.6	Promouvoir les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable, veiller à leur cohérence, et poursuivre les efforts d'amélioration des réseaux AEP
	5.2.7	Renforcer la protection du gisement hydrothermal
	5.2.8	Conforter la protection de la nappede l'Yprésien vis-à-vis des nouveaux captages
5.3 : Promouvoir la protection et la reconquête de la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des pollutions non agricoles	5.3.1	Définir un plan d'actions localisées et hiérarchisées sur les sites et sols pollués
	5.3.2	Animer et coordonner la généralisation des démarches zéro phyto des collectivités à horizon 2022
OG 6 : Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE		
6.1 Assurer le portage politique du SAGE en s'appuyant sur une coalition d'acteurs	6.1.1	Formaliser le processus de délibération collective de la CLE et la diffusion de ses prises de position auprès des acteurs du territoire
	6.1.2	Assurer l'objectivité et la transparence des décisions de la CLE
	6.1.3	Constituer un réseau d'interlocuteurs en mesure d'appuyer la stratégie du SAGE
	6.1.4	Assurer le rôle de médiation et de facilitation de la cellule d'animation
	6.1.5	Engager les échanges utiles avec les autres dynamiques territoriales autour des préoccupations communes qui relèvent d'échelle supra territoriale
6.2 Assurer la mise en œuvre opérationnelle du SAGE	6.2.1	Organiser le portage de la mise en œuvre du SAGE et de son suivi
	6.2.2	Concevoir et déployer des programmes d'actions pluri-annuels
	6.2.3	Faciliter et coordonner la recherche de financements
6.3 Assurer une mission de veille et de vigilance et constituer un pôle ressource	6.3.1	Développer le suivi et l'évaluation continus des objectifs du SAGE au regard des dynamiques territoriales
	6.3.2	Mettre en place un observatoire pour appuyer les actions du SAGE
	6.3.3	Assurer une mission de conseil auprès des aménageurs et des acteurs de l'aménagement et de la planification
6.4 Sensibiliser et informer sur le SAGE	6.4.1	Définir un plan de communication mobilisateur pour le SAGE
	6.4.2	Sensibiliser les citoyens et leurs relais associatifs pour favoriser leur engagement individuel et collectif au service des objectifs du SAGE
	6.4.3	Former les membres de la CLE et les élus du territoire aux enjeux de l'eau sur le territoire

Annexe 6 - Les dispositions qui concernent l'aménagement et l'urbanisme

OG 1 : Redonner de la place à l'eau dans les dynamiques d'aménagement du territoire pour rendre visible l'eau et ses paysages en maîtrisant les risques		
1.1 Renforcer la trame bleue en préservant et en gagnant des espaces pour les milieux humides et aquatiques	1.1.1	Élaborer le référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau à l'échelle du territoire du SAGE
	1.1.4	Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme
	1.1.5	Intégrer la protection des zones humides et des espaces à caractère humides dans les projets d'aménagement et suivre leur évolution
	1.1.6	Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des lits mineur et majeur des cours d'eau via les documents d'urbanisme
	1.1.7	Inscrire le tracé des anciens rus dans les documents d'urbanisme
1.2 Intégrer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement au plus tôt dans les processus d'aménagement et d'urbanisation en veillant à la qualité paysagère des aménagements et des ouvrages ainsi qu'à leur contribution à l'adaptation du territoire aux changements climatiques	1.2.1	Élaborer aux échelles hydrographiques adaptées des zonages pluviaux compatibles avec les objectifs du SAGE et les rendre opposables via les documents d'urbanisme
	1.2.2	Cartographier les zones de ruissellement agricole et forestier à enjeux et les inscrire dans les documents d'urbanisme
	1.2.4	Traduire l'objectif de désimperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme
	1.2.5	Faire de chaque projet d'aménagement ou de rénovation urbaine, une opportunité de mise en œuvre des démarches de gestion intégrée des eaux pluviales à la source
	1.2.6	Améliorer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement sur les emprises imperméabilisées privées existantes
1.3 Maîtriser les inondations et vivre avec les crues	1.3.4	Préserver les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau (dans les documents d'urbanisme)
OG 2 : Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d'eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d'un lien social		
2.2 Développer et renforcer la gestion multifonctionnelle des ouvrages hydrauliques	2.2.3	Intégrer les exigences de gestion multifonctionnelle dans tous les nouveaux projets d'ouvrages hydrauliques
2.3 Redécouvrir les cours d'eau et anciens rus	2.3.1	Étudier les possibilités de réouverture des parties enterrées des cours d'eau et accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets
	2.3.2	Soutenir le projet de réouverture de la Vieille Mer
OG 3 : Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles		
3.3 : Maîtriser les apports polluants liés aux eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées	3.3.2	Eviter, réduire et compenser les impacts quantitatifs et qualitatifs du ruissellement des principaux axes routiers et des voiries nouvelles ou à rénover sur la qualité des eaux superficielles

OG 4 : Développer des usages créateurs de lien social autour de l'eau		
4.1 Développer les aménagements favorisant les usages liés à l'eau	4.1.1	Réaliser un diagnostic global des usages et des aménagements liés à l'eau
	4.1.2	Aménager les berges de manière à pouvoir accueillir les usages de loisirs
	4.1.3	Créer et entretenir des cheminements le long des berges des cours d'eau et mettre en réseau les espaces de ressourcement via une signalétique spécifique
4.2 Sensibiliser aux enjeux de l'eau	4.2.4	Profiter des opérations d'aménagement pour redonner une place à l'eau dans la ville
OG 5 : Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages		
5.2 : Sécuriser la ressource en eau sur le long terme dans une logique patrimoniale et de sécurisation de l'alimentation en eau potable	5.2.1	Améliorer la protection réglementaire des captages destinés à l'alimentation en eau potable
	5.2.2	Définir les AAC et mettre en œuvre les programmes d'action en privilégiant les captages prioritaires et sensibles
	5.2.3	Développer une maîtrise foncière sur les parcelles stratégiques des AAC pour la préservation de la ressource en eau potable (<i>et y soutenir le développement des systèmes agricoles compatibles avec les enjeux eau</i>)
	5.2.7	Renforcer la protection du gisement hydrothermal

Annexe 7 – Le calendrier d’engagement des dispositions et estimations budgétaires

Structuration du PAGD			Calendrier et nature d'intervention de la structure porteuse						Calendrier et nature d'intervention des autres acteurs concernés par la disposition (porteurs ou partenaires)						Missions d'animation à assurer sur le territoire du SAGE pour sa mise en œuvre						Estimations coûts supportés par la structure porteuse sur 6 ans (en € HT) hors animation	Estimations des coûts supportés par les autres acteurs concernéssur 6 ans (en € HT) hors animation	Descriptif pour le calcul des coûts
Sous-objectif	Disposition	Porteur de la disposition	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Aménagement urbanisme paysages de l'eau	Hydrologie urbaine / pluviale	Ecologie rivière et milieux humides	Assainissement pollutions	Usages	Coordination générale (SAGE / Contrat de bassin)			
1.1 Renforcer la trame bleue en préservant et en gagnant des espaces pour les milieux humides et aquatiques	1.1.1 Élaborer le référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l'eau à l'échelle du territoire du SAGE	Cellule d'animation du SAGE	Maîtrise d'ouvrage étude						Participation à des démarches partenariales						X		X				225 000		Hypothèses de dimensionnement Plan Paysage du SAGE Marne Confluence 180;000 euros TTC
	1.1.2 Identifier les secteurs prioritaires du bassin versant pour la mise en œuvre de mesures compensatoires	Cellule d'animation du SAGE	Maîtrise d'ouvrage étude						Participation à des démarches partenariales						X		X				/		Porté en interne par la cellule d'animation - coût intégré à l'animation du SAGE
	1.1.3 Mettre en place des outils de protection et de gestion foncière pour faciliter les projets de restauration écologique et de valorisation des milieux aquatiques et de leurs paysages	Collectivités territoriales et leurs établissements publics Départements Région/AEV		Accompagnement acteurs						Procédures (maîtrise foncière, contractualisation, réglementaire...)					X		X				Non chiffrable		Hypothèses de dimensionnement: MAE réduction phyto : 150€/ha/an (source SAGE 2Morin) SIAH acquisition terrain : environ 4€/m2 mais peut être moins voir beaucoup plus selon les secteurs Servitude : indemnisation 40% valeur du bien X surface de la servitude. la aussi ça dépend des biens et de l'évaluation des domaines réticence du SIAH à afficher des valeurs car c'est au cas par cas)
	1.1.4 Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Accompagnement acteurs						Intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme						X		X					/	L'intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme ne constitue pas un coût d'investissement supplémentaire pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Le "coût" est inclus dans l'élaboration d'un PLU
	1.1.5 Intégrer la protection des zones humides et des espaces à caractère humides dans les projets d'aménagement et suivre leur évolution	Collectivités territoriales et leurs établissements publics Acteurs de l'aménagement : aménageurs / promoteurs...	Accompagnement acteurs						Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien					X		X					/	L'intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme ne constitue pas un coût d'investissement supplémentaire pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Le "coût" est inclus dans l'élaboration d'un PLU	
	1.1.6 Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des lits mineur et majeur des cours d'eau via les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales et établissements publics	Accompagnement acteurs						Intégration des objectifs du SAGE dans les pdocuments d'urbanisme						X		X					/	L'intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme ne constitue pas un coût d'investissement supplémentaire pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Le "coût" est inclus dans l'élaboration d'un PLU
	1.1.7 Inscrire le tracé des anciens rus dans les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Accompagnement acteurs						Intégration des objectifs du SAGE dans les pdocuments d'urbanisme						X							/	L'intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme ne constitue pas un coût d'investissement supplémentaire pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Le "coût" est inclus dans l'élaboration d'un PLU
	1.1.8 Assurer une vigilance sur le respect des grands îlots naturels du territoire du SAGE	Cellule d'animation du SAGE	Animation de démarche et coordination						Participation à des démarches partenariales					X		X					/	L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
1.2 Intégrer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement au plus tôt dans les processus d'aménagement et d'urbanisation en veillant à la qualité paysagère des aménagements et des ouvrages ainsi qu'à leur contribution à l'adaptation du	1.2.1 Élaborer aux échelles hydrographiques adaptées des zonages pluviaux compatibles avec les objectifs du SAGE et les rendre opposables via les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales et leurs établissements publics, compétents en assainissement et en urbanisme	Accompagnement acteurs						Maîtrise d'ouvrage étude						X	X					/	L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique puor la structure porteuse. Le coût d'un zonage pluvial est i ntégré au coût unitaire d'un SDA	
	1.2.2 Cartographier les zones de ruissellement agricole et forestier à enjeux et les inscrire dans les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales compétentes GEMAPI	Accompagnement acteurs						Maîtrise d'ouvrage étude						X	X					25 000	Hypothèses de dimensionnement: Coût étude 100 000 euros pour 1000 km2 (cf. SAGE Yerres)	
	1.2.3 Mettre en place les actions limitant le ruissellement agricole et forestier, l'érosion, les coulées de boues et les transferts de polluants en favorisant l'hydraulique douce	Collectivités territoriales et professionnels agricoles	Animation de démarche et coordination							Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien				X	X					Non chiffrable	Hypothèses de dimensionnement: Définition d'un programme d'action : 50 000 euros (PAGD SAGE 2 Morin), mais très variable suivant territoires		
	1.2.4 Traduire l'objectif de désimperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Accompagnement acteurs						Intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme						X	X					/	L'intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme ne constitue pas un coût d'investissement supplémentaire pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Le "coût" est inclus dans l'élaboration d'un PLU	
	1.2.5 Faire de chaque projet d'aménagement ou de rénovation urbaine, une opportunité de mise en œuvre des démarches de gestion intégrée des eaux pluviales à la source	Collectivités, aménageurs	Accompagnement acteurs						Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien					X	X						Non chiffrable	Le coût de mise en place des techniques alternatives pour gérer les eaux pluviales dans les nouveaux projets ne constitue pas un coût supplémentaire pour les aménageurs publics ou privés.Ces techniques correspondent à des approches différentes de la gestion des eaux de ruissellement (tuyau versus gestion des espaces). A priori, il s'agit donc d'une opération blanche en termes de coûts (une technique en remplace une autre). En revanche pour le public cela implique des transferts du budget assainissement 'alimenté par la redevance) vers le budget général...transferts qui ne sont pas anodins.	

Structuration du PAGD			Calendrier et nature d'intervention de la structure porteuse						Calendrier et nature d'intervention des autres acteurs concernés par la disposition (porteurs ou partenaires)						Missions d'animation à assurer sur le territoire du SAGE pour sa mise en œuvre						Estimations coûts supportés par la structure porteuse sur 6 ans (en € HT) hors animation	Estimations des coûts supportés par les autres acteurs concernéssur 6 ans (en € HT) hors animation	Descriptif pour le calcul des coûts	
Sous-objectif	Disposition	Porteur de la disposition	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Aménagement urbanisme paysages de l'eau	Hydrologie urbaine / pluviale	Ecologie rivière et milieux humides	Assainissement pollutions	Usages	Coordination générale (SAGE/ Contrat de bassin)				
territoire aux changements climatiques	1.2.6 Améliorer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement sur les emprises imperméabilisées privées existantes	Propriétaires et gestionnaires privés Cellule du SAGE			Maîtrise d'ouvrage étude	Animation de démarche et coordination					Participation à des démarches partenariales	Maîtrise d'ouvrage étude			X	X							Non chiffrable	L'entretien de ces espaces / dispositifs représente 3% de l'investissement chaque année.
	1.2.7 Montrer l'exemplarité publique dans la gestion des eaux pluviales à la source, en adaptant les techniques alternatives mobilisées aux diverses emprises des collectivités territoriales et de leur patrimoine bâti	Collectivités territoriales, Etat et leurs établiss.publics			Maîtrise d'ouvrage étude	Animation de démarche et coordination					Maîtrise d'ouvrage étude	Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien			X	X							Non chiffrable	
	1.2.8 Recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales ne faisant pas partie du service d'assainissement public et l'état de leur fonctionnalité	Gestionnaires de l'assainissement				Animation de démarche et coordination					Participation à des démarches partenariales	Maîtrise d'ouvrage étude			X	X							/	Le recensement des ouvrages de gestion des eaux pluviales ne constitue pas un coût d'investissement supplémentaire pour les gestionnaires de l'assainissement. Le "coût" est inclus dans la gestion courante du service.
1.3 Maîtriser les inondations et vivre avec les crues	1.3.1 Améliorer la connaissance de la vulnérabilité liée au risque "inondation"	Collectivités et établissements porteurs de la compétence GEMAPI	Animation de démarche et coordination						Maîtrise d'ouvrage étude						X	X	X			X			/	Hypothèse de dimentionnement : Montant intégré dans les études par bassin verdsant visées à la disposition 212
	1.3.2 Accompagner les acteurs locaux dans la prise en compte du risque d'inondation	Cellule d'animation du SAGE,				Accompagnement acteurs						Maîtrise d'ouvrage étude			X	X				X		/	L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique pour la structure porteuse. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
	1.3.3 Accompagner la définition du PPRI "Croult Petit Rosne"	Cellule d'animation du SAGE	Accompagnement acteurs						Intégration des objectifs du SAGE dans la démarche de PPRI						X	X	X			X		/	L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique pour la structure porteuse. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
	1.3.4 Préserver les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau (dans les documents d'urbanisme)	Collectivités et établissements publics	Accompagnement acteurs						Intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme						X	X	X			X		/	L'intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme ne constitue pas un coût d'investissement supplémentaire pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Le "coût" est inclus dans l'élaboration d'un PLU	
Total HT minimum																					225 000	25 000		

Structuration du PAGD			Calendrier et nature d'intervention de la structure porteuse						Calendrier et nature d'intervention des autres acteurs concernés par la disposition (porteurs ou partenaires)						Missions d'animation à assurer sur le territoire du SAGE pour sa mise en œuvre						Estimations coûts supportés par la structure porteuse sur 6 ans (en € HT) hors animation	Estimations des coûts supportés par les autres acteurs concernéssur 6 ans (en € HT) hors animation	Descriptif pour le calcul des coûts	
Sous-objectif	Disposition	Porteur de la disposition	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Aménagement urbanisme paysages de l'eau	Hydrologie urbaine / pluviale	Ecologie rivière et milieux humides	Assainissement pollutions	Usages	Coordination générale (SAGE / Contrat de bassin)				
2.1 Développer et améliorer la gestion écologique des cours d'eau et des milieux humides diffus	2.1.1 Mettre en place une gestion écologique adaptée des milieux humides diffus	Propriétaires et gestionnaires des zones humides Collectivités territoriales et leurs établissements publics Région / AEV Départements Acteurs de l'aménagement	Animation de démarche et coordination		Animation du SAGE / communication				Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien								X						/	La gestion des milieux humides ne constitue pas un coût d'investissement supplémentaire pour les acteurs porteurs, car intégrée à leur budget de fonctionnement GEMAPI
	2.1.2 Définir les ambitions et conditions de restauration hydromorphologique, en intégrant le ralentissement dynamique des crues	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Animation de démarche et coordination		Accompagnement acteurs				Maîtrise d'ouvrage étude	Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien					X	X						380 000	Hypothèse de dimensionnement Cout du schéma de gestion écologique du SIAH : 180 000 €	
	2.1.3 Restaurer les berges et le lit mineur des parties aériennes des cours d'eau	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents notamment : SIAH SIARE Département 93			Animation du SAGE / communication					Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien					X	X					20 000 000	Hypothèse de dimensionnement •Linéaire d'expérimentation : ambition = 30% du linéaire de cours d'eau : soit 20km •cout référence 1000€/ml		
	2.1.4 Restaurer les ripsylves des cours d'eau	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents notamment SIAH SIARE Département 93			Animation du SAGE / communication					Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien				X		X					/	•Linéaire d'expérimentation : ambition = 30% du linéaire de cours d'eau : soit 20km •cout référence = 20€/ml de berge revegetalisée (sourceAERMC) compris dans le coût de référence précédent pour parties restaurées		
	2.1.5 Lutter contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes des cours d'eau et plans d'eau du territoire	Collectivités territoriales et établissements publics compétents	Animation du SAGE / communication						Observatoire / suivi / évaluation	Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien						X					/	L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique, car intégrée à leur budget de fonctionnement GEMAPI.		
2.2 Développer et renforcer la gestion multifonctionnelle des ouvrages hydrauliques	2.2.1 Définir les conditions d'une gestion multifonctionnelle pour tous les ouvrages hydrauliques des maîtres d'ouvrage historiques et expérimenter sa mise en œuvre	SIAH SIARE Département 93	Participation à des démarches partenariales		Animation de démarche et coordination				Maîtrise d'ouvrage étude	Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien				X	X	X			X			30 000	Hypothèses de dimensionnement : côut de l'étude + le surcout de gestion lié à une gestion multifonctionnelle est estimé à 10.000 euros / an / ouvrage	
	2.2.2 Généraliser la gestion multifonctionnelle des ouvrages hydrauliques	Cellule d'animation du SAGE	Maîtrise d'ouvrage étude		Animation du SAGE / communication				Participation à des démarches partenariales	Animation de démarche et coordination				X	X	X			X			100 000	Hypothèses de dimensionnement : côut de l'étude + le surcout de gestion lié à une gestion multifonctionnelle est estimé à 10.000 euros / an / ouvrage	
	2.2.3 Intégrer les exigences de gestion multifonctionnelle dans tous les nouveaux projets d'ouvrages hydrauliques	Aménageurs publics ou privés	Accompagnement acteurs						Maîtrise d'ouvrage étude (et travaux)						X	X	X			X		/	L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique. L'intégration des exigences de gestion multifonctionnelle dans tous les nouveaux projets d'ouvrages hydrauliques se faisant dès la conception des projets	
	2.2.4 Mettre en place une gestion écologique du lac d'Enghien	SIARE Ville d'Enghien Propriétaires riverains du lac		Participation à des démarches partenariales		Animation de démarche et coordination				Maîtrise d'ouvrage étude		Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien			X		X	X	X		25 000	Hypothèses de dimensionnement : Il s'agit d'un complément à la disposition 312 consistant à élaborer un guide à destination des riveraons et usagers du lac		
2.3 Promouvoir les actions à la source pour réduire les pollutions diffuses, les substances dangereuses, les micropolluants et les polluants émergents	2.3.1 Étudier les possibilités de réouverture des parties enterrées des cours d'eau et accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Participation à des démarches partenariales				Accompagnement acteurs		Maîtrise d'ouvrage étude		Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien			X	X	X	X	X		24 000 000	Hypothèse de dimentionnement : cout des études et travaux pour 4 projets dont la Vieille Mer (10M€) et trois autres projetes estimés à 500ml chacun en moyenne Base chiffrage = réouverture de la Bièvre à l'Hay-les-Roses soit 12.000 € le ml			
	2.3.2 Soutenir le projet de réouverture de la Vieille Mer	Commission Locale de l'Eau Cellule d'animation du SAGE	Animation de démarche et coordination						Maîtrise d'ouvrage étude		Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien			X	X	X	X	X	/		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique pour la structure porteuse. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE			
	2.3.3 Faire partager les expériences de restauration/réouverture	Cellule d'animation du SAGE			Animation du SAGE / communication										X	X	X	X	X	/		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique pour la structure porteuse. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE (cf. OG6)		

Total HT minimum	0	44 535 000
------------------	---	------------

OBJECTIF GÉNÉRAL 3 Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles																									
Structuration du PAGD			Calendrier et nature d'intervention de la structure porteuse du SAGE						Calendrier et nature d'intervention des autres acteurs et partenaires concernés par la disposition						Missions d'animation à assurer sur le territoire du SAGE pour sa mise en œuvre					Estimations coûts supportés par la structure porteuse sur 6 ans (en € HT) hors animation	Estimations des coûts supportés par les autres acteurs concernéssur 6 ans (en € HT) hors animation	Descriptif pour le calcul des coûts			
Sous-objectif	Disposition	Porteur de la disposition	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Anénagement urbainisme paysages de l'eau	Hydrologie urbaine / pluviale	Ecologie rivière et milieux humides	Assainissement pollutions	Usages				Coordination générale (SAGE / Contrat de bassin)		
3.1 :Renforcer collectivement les actions de dépollutions et d'amélioration de l'hydro-morphologie des cours d'eau et du lac d'Enghien pour satisfaire aux exigences de qualité et permettre le développement de nouveaux usages	3.1.1 Préciser les conditions d'atteinte et de suivi des objectifs de qualité des masses d'eau du territoire et du ru d'Arra	Collectivités territoriales et établissements publics Cellule animation du SAGE			Animation de démarches et coordination					Participation à des démarches partenariales			Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien (et d'étude)		X		X	X			100 000		Hypothèse de dimentionnement : AMO etude analyse évolution qualité au regard des pressions et actions engagées		
	3.1.2 Définir un objectif de qualité pour le lac d'Enghien, et engager les actions permettant d'en améliorer la fonctionnalité biologique et d'en développer les usages	Collectivités territoriales et établissements publics Cellule d'animation du SAGE			Animation de démarches et coordination					Participation à des démarches partenariales			Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien (et d'étude)		X		X	X	X		50 000		Hypothèse de dimentionnement : AMO etude analyse qualité vs pressions et possibilités d'actions		
3.2 : Fiabiliser le fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'assainissement pour supprimer les rejets permanents de temps sec et réduire les rejets de temps de pluie	3.2.1 Réaliser, mettre à jour et coordonner les outils de surveillance et de maintien de l'efficacité des systèmes d'assainissement	Collectivités territoriales et établissements publics en chage de l'assainissement	Animation du SAGE / communication						Maîtrise d'ouvrage étude										X					6 900 000	Hypothèses de dimensionnement 10 à 15 communes de grande taille et 25 communes de plus petite taille doivent élaborer (ou mettre à jour) un schéma Coûts unitaires Coût d'élaboration d'un schéma : 300 000 € (source contrat de bassin Marne Vive) Coût de mise à jour d'un schéma : 120 000€
	3.2.2 Identifier les secteurs d'assainissement prioritaires au regard des objectifs du SAGE	Collectivités territoriales et établissements publics Cellule d'animation du SAGE	Animation de démarches et coordination						Participation à des démarches partenariales									X				60 000		Hypothèses de dimensionnement Synthèse annuelle des travaux du groupe de travail assainissement : 60 000	
	3.2.3 Accélérer la mise en conformité des raccordements domestiques, notamment dans les secteurs où les anomalies ont un impact majeur sur la qualité des eaux superficielles	Collectivités territoriales et leurs établissements publics		Animation de démarches et coordination						Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien									X				31 700 000	Attention le personnel nécessaire pour exécuter cette mission = 35 personnes environ !! Hypothèses de dimensionnement • un nombre estimatif de 130.000 raccordements en séparatif sur l'ensemble du territoire CEVM et une dynamique actuelle globale moyenne estimative de contrôle de près de 3% par an depuis 10 ans ; • 76.000 raccordements sont situés dans des secteurs « prioritaires » et 54.000 raccordements sont situés dans des secteurs « moins prioritaires » Les objectifs du SAGE sont de contrôler 10% des branchements par an dans les secteurs « prioritaires » et 4% des branchements par an, dans les secteurs « moins prioritaires » Les objectif du SAGE sont ensuite de mettre en conformité les 20 % estimés "non conformes" dans les trois ans Coût moyen d'un contrôle de conformité = 200 €/branchement et coût moyen d'une mise en conformité = 2000 €/branchement	
	3.2.4 Rénover, réhabiliter et restructurer les réseaux d'assainissement et leurs ouvrages associés, et plus généralement engager une gestion patrimoniale des équipements par un renouvellement adapté	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Animation du SAGE / communication						Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien									X				252 000 000	Hypothèses de dimentionnement : 2100 km de réseau de collecte UN et EU sur le territoire (sans compter réseau transport DEA/SIAE/SIAH) Taux de renouvellement moyen retenu 1%/an Coûts unitaires 2000€ / ml de réseau de collecte branchement public compris Source: dimensionnement économique de la stratégie"		
	3.2.5 Accélérer la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, notamment dans les secteurs où les anomalies ont un impact majeur sur la qualité des eaux	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Animation de démarches et coordination						Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien									X				Non chiffrable			
	3.3 : Maîtriser les apports polluants liés aux eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées	3.3.1 Améliorer la connaissance et la surveillance de la qualité des eaux superficielles par temps de pluie	Collectivités territoriales et leurs établissements publics				Animation de démarches et coordination						Observatoire / suivi / évaluation (campagnes de mesures)				X		X			150 000	Hypothèses de dimensionnement Coût étude globale + analyse		
3.3.2 Eviter, réduire et compenser les impacts quantitatifs et qualitatifs du ruissellement des principaux axes routiers et des voiries nouvelles ou à rénover sur la qualité des eaux superficielles		Collectivités territoriales et leurs établissements publics Gestionnaires de voiries	Animation du SAGE / communication						Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien (et études)						X	X		X				/	Les coûts de mise en place d'aménagements nécessaires au traitement des eaux pluviales et d'entretien des dispositifs existants ne constituent pas un coût supplémentaire pour les aménageurs publics ou privés.		
3.3.3 Partager la connaissance des rejets des plateformes aéroportuaires et de leurs impacts sur les eaux superficielles		Gestionnaires de plateformes aéroportuaires Cellule du SAGE	Animation du SAGE / communication						Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien (et études)							X		X				Non chiffrable			
3.4 : Promouvoir les actions à la source pour réduire les pollutions diffuses, les substances dangereuses, les micropolluants et les polluants émergents	3.4.1 Orienter et accompagner les démarches de collecte des déchets liquides dangereux diffus des entreprises pour diminuer les rejets de micropolluants	Chambres consulaires Collectivités territoriales	Animation de démarches et coordination						Accompagnement acteurs									X				Non chiffrable			
	3.4.2 Accélérer la délivrance des autorisations de rejets autres que domestiques et le cas échéant mettre les rejets des établissements en conformité	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Animation de démarches et coordination						Procédures (délivrance d'autorisations de rejets)										X				10 400 000	Hypothèses de dimensionnement • un nombre estimatif de xxx raccordements sur l'ensemble du territoire CEVM; • une dynamique actuelle globale et estimative de contrôle de xxx% par an depuis 10 ans ; Objectif de contrôle du SAGE est de xxx% par an. Objectif de mise en conformité de tous les raccordements nécessitant une mise en conformité réalisée dans les 2 ans	

Total HT minimum	210 000	301 150 000	
Minimum hors renouvellement	110 000	49 150 000	

Structuration du PAGD			Calendrier et nature d'intervention de la structure porteuse						Calendrier et nature d'intervention des autres acteurs concernés par la disposition (porteurs ou partenaires)						Missions d'animation à assurer sur le territoire du SAGE pour sa mise en œuvre						Estimations coûts supportés par la structure porteuse sur 6 ans (en € HT) hors animation	Estimations des coûts supportés par les autres acteurs concernéssur 6 ans (en € HT) hors animation	Descriptif pour le calcul des coûts
Sous-objectif	Disposition	Porteur de la disposition	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Aménagement urbanisme paysages de l'eau	Hydrologie urbaine / pluviale	Ecologie rivière et milieux humides	Assainissement pollutions	Usages	Coordination générale (SAGE / Contrat de bassin)			
4.1 Développer les aménagements favorisant les usages liés à l'eau	4.1.1 Réaliser un diagnostic global des usages liés à l'eau et proposer des orientations d'aménagements	Cellule d'animation du SAGE			Maîtrise d'ouvrage étude						Participation à des démarches partenariales				X					X	50 000		Hypothèses de dimensionnement Etude estimée à 50 000 euros
	4.1.2 Aménager les berges de manière à pouvoir accueillir les usages de loisirs	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents					Animation de démarche et coordination						Maîtrise d'ouvrage travaux, gestion, entretien		X					X		Non chiffrable	
	4.1.3 Créer et entretenir des cheminements le long des berges des cours d'eau et mettre en réseau les espaces de ressourcement via une signalétique spécifique	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents notamment : SIAH, SIARE et Départements 93 et 95 ONF Associations Agence des Espaces Verts		Animation de démarche et coordination						Participation à des démarches partenariales				X					X		Non chiffrable		
	4.1.4 Identifier et valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel liés à l'eau sur le territoire	Cellule d'animation du SAGE Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents			Animation de démarche et coordination		Communication			Participation à des démarches partenariales		Maîtrise d'ouvrage travaux, gestion, entretien		X					X	50 000		Hypothèses de dimensionnement Etude estimée à 50 000 euros	
	4.1.5 Mener une étude pour identifier les sites de baignade potentiels	Cellule d'animation du SAGE				Maîtrise d'ouvrage étude / protection réglementaire						Participation à des démarches partenariales		X						X	80 000		Hypothèses de dimensionnement Etude estimée à 50 000 euros
4.2 Sensibiliser aux enjeux de l'eau	4.2.1 Développer la pédagogie autour de l'eau et des rivières	Cellule d'animation du SAGE Collectivités territoriales et leurs établissements publics Associations (éducation à l'environnement)	Animation du SAGE / communication						Communication / sensiilisation grand public									X		X		/	Compris dans action plan de communication 641
	4.2.2 Encourager les animations et pratiques conviviales variées le long des cours d'eau, des canaux, des plans d'eau et des bassins	Collectivités territoriales et leurs établissements publics Associations (environnement, randonnées, sportives, de quartier...)	Animation du SAGE / communication						Communication / sensiilisation grand public									X		X		/	Compris dans action plan de communication 641
	4.2.3 Assurer un usage respectueux des milieux naturels sur les lieux fréquentés	Cellule d'animation du SAGE Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents Associations de protection de la nature	Animation du SAGE / communication						Communication / sensiilisation grand public									X		X		Non chiffrable	
	4.2.4 Profiter des opérations d'aménagement pour redonner une place à l'eau dans la ville	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents	Animation du SAGE / communication						Maîtrise d'ouvrage étude (et MO travaux ensuite)						X					X		Non chiffrable	
Total HT minimum															180 000						0		

Structuration du PAGD			Calendrier et nature d'intervention de la structure porteuse						Calendrier et nature d'intervention des autres acteurs concernés par la disposition (porteurs ou partenaires)						Missions d'animation à assurer sur le territoire du SAGE pour sa mise en œuvre						Estimations coûts supportés par la structure porteuse sur 6 ans (en € HT) hors animation	Estimations des coûts supportés par les autres acteurs concernéssur 6 ans (en € HT) hors animation	Descriptif pour le calcul des coûts	
Sous-objectif	Disposition	Porteur de la disposition	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Aménagement urbanisme paysages de l'eau	Hydrologie urbaine / pluviale	Ecologie rivière et milieux humides	Assainissement pollutions	Usages	Coordination générale (SAGE / Contrat de bassin)				
5.1 : Développer la connaissance des eaux souterraines sur le territoire du SAGE	5.1.1 Encourager la mutualisation de la connaissance de la nappe de l'Yprésien	Cellule d'animation du SAGE	Animation de démarche et coordination						Participation à des démarches partenariales											X		50 000		Hypothèse de dimentionnement L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique pour la structure porteuse. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE, mais besoin d'une AMO
	5.1.2 Suivre et valoriser les données relatives à la qualité des nappes souterraines	Cellule d'animation du SAGE				Observatoire / suivi / évaluation						Participation à des démarches partenariales								X		50 000		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique pour la structure porteuse. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE, mais besoi d'une AMO
5.2 : Sécuriser la ressource en eau sur le long terme dans une logique patrimoniale et de sécurisation de l'alimentation en eau potable	5.2.1 Améliorer la protection réglementaire des captages destinés à l'alimentation en eau potable	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable	Accompagnement acteurs						Maîtrise d'ouvrage étude / protection réglementaire										X			300 000	Hypothèse de dimentionnement Cette partie réglemetzaire vise surtout la DUP, le prix moyen de la procédure correspondante est de 30.000 euros/captage. Base de dimensionnement 10 captages concernés sur le territoire	
	5.2.2 Définir les AAC et mettre en œuvre les programmes d'action en privilégiant les captages prioritaires et sensibles	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable	Animation de démarche et coordination						Maîtrise d'ouvrage étude / protection réglementaire											X		560 000	Hypothèse de dimentionnement PAGD 2 morin : 20 000€ pour délimiter 1 Aac 120000 euros npour prog actions 4 captages prioritaires sur SAGE CEVM	
	5.2.3 Développer une maîtrise foncière sur les parcelles stratégiques des AAC pour la préservation de la ressource en eau potable (et y soutenir le développement des systèmes agricoles compatibles avec les enjeux eau)	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable			Accompagnement acteurs					Procédures (maîtrise foncière, contractualisation, réglementaire...)			X					X			Non Chiffable			
	5.2.4 Faire prendre conscience de l'importance vitale de la ressource souterraine, de sa vulnérabilité, et des programmes d'actions à mettre en œuvre pour la sauvegarder	Cellule d'animation du SAGE				Animation du SAGE / communication													X		/		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique pour la structure porteuse. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
	5.2.5 Réaliser les économies d'eau par tous les acteurs du SAGE et tous les usagers	Collectivités et établissements publics				Animation du SAGE / communication					Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien								X			/		
											Communication								X		Non chiffable	L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique pour la structure porteuse. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE		
	5.2.6 Promouvoir les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable, veiller à leur cohérence, et poursuivre les efforts d'amélioration des réseaux AEP	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable Distributeurs d'eau			Animation de démarche et coordination					Maîtrise d'ouvrage étude									X			Non chiffable	Hypothèses de dimentionnement : cout moyen d'un SDAEP = 100.000 € Nombre de SDAEP à élaborer estimé à 5	
	5.2.7 Renforcer la protection du gisement hydrothermal	Communes de Deuil-la-Barre, Eaubonne, Enghien-les-bains, Epinay-sur-eine, Saint-Gratien, Soisy-sous-Montmorency	Accompagnement acteurs						Intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme						X					X		500 000	L'intégration des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme ne constitue pas un coût d'investissement supplémentaire pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Le "coût" est inclus dans l'élaboration d'un PLU	
	5.2.8 Conforter la protection de la nappede l'Yprésien vis-à-vis des nouveaux captages	Etat, Agence de l'eau	Animation de démarche et coordination						Procédures (maîtrise foncière, contractualisation, réglementaire...)						X					X		/	L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique	
5.3 : Promouvoir la protection et la reconquête de la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des pollutions non agricoles	5.3.1 Définir un plan d'actions localisées et hiérarchisées sur les sites et sols pollués	Cellule d'animation du SAGE				Maîtrise d'ouvrage étude						Maîtrise d'ouvrage étude							X		/	/	L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique pour la structure porteuse. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
	5.3.2 Animer et coordonner la généralisation des démarches zéro phyto des collectivités à horizon 2022	Cellule d'animation du SAGE	Animation de démarche et coordination						Maîtrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien											X			1 065 000	L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique pour le SAGE, compris dans l'animation. En revanche 70 communed doivent encore se doter d'un plan éco-phyto d'un coût unitaire de 15.000 euros.

Total HT minimum	100 000	2 425 000
------------------	---------	-----------

Structuration du PAGD			Calendrier et nature d'intervention de la structure porteuse						Calendrier et nature d'intervention des autres acteurs concernés par la disposition (porteurs ou partenaires)						Missions d'animation à assurer sur le territoire du SAGE pour sa mise en œuvre					Estimations coûts supportés par la structure porteuse sur 6 ans (en € HT)	Estimations des coûts supportés par les autres acteurs concernéssur 6 ans (en € HT)	Descriptif pour le calcul des coûts		
Sous-objectif	Disposition	Porteur de la disposition	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Aménagement urbanisme paysages de l'eau	Hydrologie urbaine / pluviale	Ecologie rivière et milieux humides	Assainissement pollutions	Usages				Coordination générale (SAGE / Contrat de bassin)	
6.1 Assurer le portage politique du SAGE en s'appuyant sur une coalition d'acteurs	6.1.1 Formaliser le processus de délibération collective de la CLE et la diffusion de ses prises de position auprès des acteurs du territoire	Couple CLE-structure porteuse du SAGE	Organisation interne du SAGE																	X	/		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
	6.1.2 Assurer l’objectivité et la transparence des décisions de la CLE	Commission Locale de l’Eau	Organisation interne du SAGE			Organisation interne du SAGE														X	/		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
	6.1.3 Constituer un réseau d’interlocuteurs en mesure d’appuyer la stratégie du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Animation du SAGE / communication						Participation à des démarches partenariales												X	non chiffrable		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE
	6.1.4 Assurer le rôle de médiation et de facilitation de la cellule d’animation	Structure porteuse du SAGE	Organisation interne du SAGE																	X	/		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
	6.1.5 Engager les échanges utiles avec les autres dynamiques territoriales autour des préoccupations communes qui relèvent d'échelle supra territoriale	Structure porteuse du SAGE	Participation à des démarches partenariales																		non chiffrable		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
6.2 Assurer la mise en œuvre opérationnelle du SAGE	6.2.1 Organiser le portage de la mise en œuvre du SAGE et de son suivi	Structure porteuse du SAGE SIAH SIARE Conseil départemental 93	Organisation interne du SAGE																	X	1 800 000		Hypothèses de dimentionnement: Coût par animateur 65.000 € / an salaire chargé + forfait frais 8000 €/an , soit un total de 73.000 € /an / animateur 4 etp à terme dans la stratégie du SAGE CEVM Soit coût global 4x73.000x6 = 438.000 + 876.000 = 1.752.000 + Etude de gouvernance : 48.000	
	6.2.2 Concevoir et déployer des programmes d’actions pluri-annuels	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Participation à des démarches partenariales																		X	/		Hypothèses de dimentionnement: Compris dans prix précédent
	6.2 3 Faciliter et coordonner la recherche de financements	Structure porteuse du SAGE Structure(s) porteuse(s) d'un contrat de bassin	Animation de démarche et coordination																X	X	non chiffrable		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
6.3 Assurer une mission de veille et de vigilance et constituer un pôle ressource	6.3.1 Développer le suivi et l'évaluation continus des objectifs du SAGE au regard des dynamiques territoriales	Structure porteuse du SAGE	Observatoire / suivi / évaluation																	X	non chiffrable		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE	
	6.3.2 Mettre en place un observatoire pour appuyer les actions du SAGE	Structure porteuse du SAGE	Observatoire / suivi / évaluation																	X	non chiffrable			

Structuration du PAGD			Calendrier et nature d'intervention de la structure porteuse						Calendrier et nature d'intervention des autres acteurs concernés par la disposition (porteurs ou partenaires)						Missions d'animation à assurer sur le territoire du SAGE pour sa mise en œuvre						Estimations coûts supportés par la structure porteuse sur 6 ans (en € HT)	Estimations des coûts supportés par les autres acteurs concernéssur 6 ans (en € HT)	Descriptif pour le calcul des coûts
Sous-objectif	Disposition	Porteur de la disposition	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Anénagement urbanisme paysages de l'eau	Hydrologie urbaine / pluviale	Ecologie rivière et milieux humides	Assainissement pollutions	Usages	Coordination générale (SAGE / Contrat de bassin)			
	6.3.3 Assurer une mission de conseil auprès des aménageurs et des acteurs de l'aménagement et de la planification	Structure porteuse du SAGE	Accompagnement des acteurs																		non chiffrable		L'action ne constitue pas un coût d'investissement spécifique. Son coût est inclus dans l'animation du SAGE
6.4 Sensibiliser et informer sur le SAGE	6.4.1 Définir un plan de communication mobilisateur pour le SAGE	Structure porteuse du SAGE	Animation du SAGE / communication																	X	520 000		Hypothèses de dimentionnement Elaboration du plan de communication : 50 000 € Réalisation d'outils de communication difficile à estimer sauf à poser le principe du 1% communication
	6.4.2 Sensibiliser les citoyens et leurs relais associatifs pour favoriser leur engagement individuel et collectif au service des objectifs du SAGE	Structure porteuse du SAGE			Animation du SAGE / communication															X	non chiffrable		
	6.4.3 Former les membres de la CLE et les élus du territoire aux enjeux de l'eau sur le territoire	Structure porteuse du SAGE			Animation du SAGE / communication						Communication (formation, sensibilisation)									X	15 000		Hypothèses de dimentionnement 5000 € pour préparer une classe d'eau (SAGE des 6 vallées) hypothèse : 3 classes d'eau

€

Total HT minimum	2 335 000	0
------------------	-----------	---

Annexe 8 - Le tableau de bord du SAGE

OBJECTIF GENERAL 1 | Redonner de la place à l’eau dans les dynamiques d’aménagement du territoire pour rendre visible l’eau et ses paysages en maitrisant les risques

Structuration du PAGD		Disposition concernant l'aménagement / l'urbanisme	Statut	Nature	Effet attendu	Porteur de la disposition	Indicateurs du tableau de bord	Indicateurs de suivi des vigilances environnementales	Type d'indicateur	Format potentiel	Fréquence de renseignement	Origine des données
Sous-objectif	Disposition											
1.1 Renforcer la trame bleue en préservant et en gagnant des espaces pour les milieux humides et aquatiques	1.1.1 Élaborer le référentiel des milieux aquatiques et des paysages de l’eau à l’échelle du territoire du SAGE	U	Action du SAGE	Maîtrise d’ouvrage étude	Amélioration de la connaissance / Mise en cohérence des politiques publiques	Cellule d'animation du SAGE	Avancement de la démarche : en préparation, étude lancée, référentiel en cours, référentiel terminé, validé, diffusé,...		Moyen	Commentaires sur avancement et précisions sur décisions prises	Annuelle	Cellule d'animation du SAGE
	1.1.2 Identifier les secteurs prioritaires du bassin versant pour la mise en œuvre de mesures compensatoires		Action du SAGE et Règlement articles 3, 4, 5 et 6	Maîtrise d’ouvrage étude	Amélioration de la connaissance / Mise en cohérence des politiques publiques	Cellule d’animation du SAGE	Avancement de la démarche : en préparation, lancée, en cours, terminé, validé, diffusé,...	Localisations, surfaces, et modalités de mobilisation des zones de compensation potentielle dans le cadre de compensations effectives	Moyen	Commentaires sur avancement et précisions sur décisions prises	Annuelle	Cellule d'animation du SAGE
	1.1.3 Mettre en place des outils de protection et de gestion foncière pour faciliter les projets de restauration écologique et de valorisation des milieux aquatiques et de leurs paysages		Action volontaire	Accompagnement des acteurs	Mobilisation et organisation des acteurs	Collectivités territoriales et leurs établissements publics Départements Région/AEV	Surface de zones humides et d'espaces riverains des cours d'eau acquises par les collectivités ou gérées foncièrement en accord avec les objectifs du SAGE à compter de 2020 et cumul inter-annuel		Résultat	Cartographie et tableaux	Annuelle	Collectivités, Cellule d'animation du SAGE
	1.1.4 Protéger les zones humides dans les documents d’urbanisme	U	Compatibilité et Règlement articles 3 et 4	Mise en compatibilité des documents d’urbanisme avec les objectifs du SAGE	Protection réglementaire	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Nombre de documents d'ubanisme protégeant les zones humides et surface de zones humides protégées dans ces documents d'urbanisme + rapport au total sur territoire SAGE		Résultat	Cartographie + Tableau +commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	Collectivités, cellule d'animation du SAGE
	1.1.5 Intégrer la protection des zones humides et des espaces à caractère humides dans les projets d’aménagement et suivre leur évolution	U	Recommandation et Règlement articles 3 et 4	Maîtrise d’ouvrage étude	Mise en cohérence des politiques publiques	Collectivités territoriales et leurs établissements publics Acteurs de l’aménagement : aménageurs / promoteurs...	% de projets d'aménagement intégrant des mesures de protection des zones humides / total de projets d'aménagement intégrant une zone humide : - pour les ZH > 1000 m2 - pour toutes les autres	Localisations, surfaces et modalités de conciliation entre valorisation paysagère des zones humides et protection écologique des biotopes sur les zones humides concernées par des projets d’aménagement	Moyen	Commentaires sur avancement et précisions sur décisions prises + Tableaux	Annuelle	Cellule du SAGE, Etat police de l'eau
	1.1.6 Préserver les potentialités de restauration des fonctionnalités des lits mineur et majeur des cours d’eau via les documents d’urbanisme	U	Compatibilité et Règlement articles 5 et 6	Mise en compatibilité des documents d’urbanisme avec les objectifs du SAGE	Protection réglementaire	Collectivités territoriales et établissements publics	% de Linéaire de lit majeur cartographié au 1/2000 / linéaire total de cours d'eau à ciel ouvert Linéaire et % de lit majeur protégé dans les documents d'urbanisme et Surface de zones d'expansion des crues identifiées		Résultat	Cartographie + Commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Annuelle	Cellule d'animation du SAGE, Collectivités
	1.1.7 Inscrire le tracé des anciens rus dans les documents d’urbanisme	U	Compatibilité	Mise en compatibilité des documents d’urbanisme avec les objectifs du SAGE	Promotion d’une nouvelle culture	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Nombre de documents d'urbanisme (et nombre de communes couvertes) ayant inscrit le tracé des anciens rus		Résultat et Moyen	Cartographie + Commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Annuelle	Cellule d'animation du SAGE, Collectivités
	1.1.8 Assurer une vigilance sur le respect des grands îlots naturels du territoire du SAGE		Action du SAGE	Animation de démarche et coordination	Promotion d’une nouvelle culture	Cellule d’animation du SAGE	Nombre de projets d'aménagement pouvant impacter les grands îlots naturels ayant fait l'objet d'une instruction et d'un avis de la commission locale de l'eau		Moyen	Commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Mi parcours et fin du SAGE	Cellule d'animation du SAGE
	1.2.1 Élaborer aux échelles hydrographiques adaptées des zonages pluviaux compatibles avec les objectifs du SAGE et les rendre opposables via les documents d’urbanisme	U	Compatibilité + règlement articles 1 et 2	Mise en compatibilité avec les objectifs du SAGE	Connaissance / Mise en cohérence de l'action et des politiques publiques	Collectivités territoriales et leurs établissements publics, compétents en assainissement et en urbanisme	Nombre et % de zonages pluviaux réalisés annuellement et intégrant les objectifs du SAGE à compter de 2020 et cumul inter-annuel		Résultat	Cartographie et tableaux	Annuelle	Collectivités, Cellule d'animation du SAGE
	1.2.2 Cartographier les zones de ruissellement agricole et forestier à enjeux et les inscrire dans les documents d'urbanisme	U	Action volontaire + Compatibilité	Mise en compatibilité avec les objectifs du SAGE / Maîtrise d’ouvrage étude	Connaissance / Mise en cohérence de l'action et des politiques publiques	Cellule d'animation du SAGE et collectivités territoriales	Avancement de la démarche : en préparation, lancée, en cours, terminé, validé, diffusé,...	Surfaces de zones de ruissellement cartographiées, Nombre de communes concernées, Nombre de documents d'urbanisme mis en compatibilité	Moyen et Résultat	Cartographie et tableaux + Commentaires sur avancement et précisions sur décisions prises	Annuelle	Collectivités, Cellule d'animation du SAGE

OBJECTIF GENERAL 1 | Redonner de la place à l’eau dans les dynamiques d’aménagement du territoire pour rendre visible l’eau et ses paysages en maitrisant les risques

Structuration du PAGD		Disposition concernant l'aménagement / l'urbanisme	Statut	Nature	Effet attendu	Porteur de la disposition	Indicateurs du tableau de bord	Indicateurs de suivi des vigilances environnementales	Type d'indicateur	Format potentiel	Fréquence de renseignement	Origine des données
Sous-objectif	Disposition											
1.2 Intégrer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement au plus tôt dans les processus d'aménagement et d'urbanisation en veillant à la qualité paysagère des aménagements et des ouvrages ainsi qu'à leur contribution à l'adaptation du territoire aux changements climatiques	1.2.3 Mettre en place les actions limitant le ruissellement agricole et forestier, l'érosion, les coulées de boues et les transferts de polluants en favorisant l'hydraulique douce		Action volontaire	Maitrise d'ouvrage travaux / gestion / entretien	Mobilisation et organisation des acteurs / Mise en cohérence des politiques publiques	Collectivités territoriales	Nombre d'hectares de zones générant des ruissellements et ayant fait l'objet de dispositifs de limitation et de prévention Nombre d'hectares des zones exposées protégés par ces dispositifs et rapport aux surfaces identifiées dans la disposition 122 (zones de ruissellement à enjeux).	Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 123, 125, 126 et 127 : Localisation et surface des dispositifs de limitation et de prévention	Résultat	Cartographie et tableaux	Fin du SAGE	Collectivités, Cellule d'animation du SAGE, Agriculteurs
	1.2.4 Traduire l'objectif de désimperméabilisation des sols dans les documents d'urbanisme	U	Compatibilité	Accompagnement des acteurs	Mobilisation et organisation des acteurs	Collectivités territoriales	Nombre de documents d'urbanisme (et nombre de communes couvertes) ayant inscrit l'objectif de désimperméabilisation		Résultat et Moyen	Cartographie + Commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Annuelle	Cellule d'animation du SAGE, Collectivités
	1.2.5 Faire de chaque projet d'aménagement ou de rénovation urbaine, une opportunité de mise en œuvre des démarches de gestion intégrée des eaux pluviales à la source	U	Action du SAGE	Accompagnement des acteurs	Mobilisation et organisation des acteurs	Cellule d'animation du SAGE	Nombre et % de projets d'aménagement de plus de 1000 m2 de parcelle intégrant : - a minima une réflexion sur la gestion à la source des eaux pluviales, la réduction de l'imperméabilisation - mettant en œuvre ces techniques de gestion à la source des eaux pluviales et de réduction de l'imperméabilisation	Nombre de projets d'aménagement situés sur les zones à risque de dissolution de gypse et modalités techniques retenues pour la gestion des eaux pluviales sur la parcelle, en distinguant l'infiltration profonde Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 123, 125, 126 et 127 : Localisation et surface des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales dans le cadre des projets d'aménagement de plus de 1000 m2 de parcelle	Résultat	Cartographie et tableaux	Annuelle	Cellule d'animation du donnée, Aménageurs, collectivités territoriales et établissements publics, Etat police de l'eau
	1.2.6 Améliorer la gestion des eaux pluviales et du ruissellement sur les emprises imperméabilisées privées existantes	U	Action du SAGE	Maîtrise d'ouvrage étude / Sensibilisation / Accompagnement des acteurs	Connaissance / Mobilisation des acteurs	Cellule d'animation du SAGE	Avancement de la démarche : en préparation, lancée, en cours, terminé, validé, diffusé,... Nombre de zones d'activités économiques, industrielle, artisanales ou commerciales, egagées dans une démarche de désimperméabilisation. Surfaces engagées dans une démarche de désimperméabilisation	Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 123, 125, 126 et 127 : Localisation et surface des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales et de ruissellement	Moyen et Résultat	Cartographie Tableaux et commentaires	mi parcours Fin du SAGE	Collectivités, structure porteuse
	1.2.7 Montrer l'exemplarité publique dans la gestion des eaux pluviales à la source, en adaptant les techniques alternatives mobilisées aux diverses emprises des collectivités territoriales et de leur patrimoine bâti		Action du SAGE	Accompagnement des acteurs	Amélioration de la connaissance / Mobilisation des acteurs / Mise en cohérence des politiques publiques	Cellule d'animation du SAGE	% de diagnostics bâtiment / voirie, intégrant un diagnostic désimperméabilisation / déconnexion des eaux pluviales, et surfaces actives concernées % de diagnostics ayant conduit à une action d'amélioration de la gestion des eaux pluviales, et surfaces actives concernées	Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 123, 125, 126 et 127 : Localisation et surface des dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales	Résultat	Tableaux et commentaires	Mi parcours et fin du SAGE	Collectivités
	1.2.8 Recenser les ouvrages de gestion des eaux pluviales ne faisant pas partie du service d'assainissement public et l'état de leur fonctionnalité		Action du SAGE	Accompagnement des acteurs B11:F18	Connaissance / Mobilisation des acteurs	Cellule d'animation du SAGE	Avancement de la démarche de recensement : en préparation, lancé, en cours, terminé,... Nombre et localisation des ouvrages concernés % de communes concernées et effectivement couvertes par le recensement		Moyen et Résultat	Commentaires sur avancement et précisions sur décisions prises + Tableaux	Fin du SAGE	collectivités
1.3 Maîtriser les inondations et vivre avec les crues	1.3.1 Améliorer la connaissance de la vulnérabilité liée au risque "inondation"		Action du SAGE	Maitrise d'ouvrage étude /Animation de démarche et coordination	Connaissance /	Cellule d'animation du SAGE	Avancement de la démarche : en préparation, lancé, en cours, terminé,... Nombre et surface de zones d'expansion des crues identifiées		Moyen	Commentaires sur avancement et précisions Cartographie et Tableaux	Mi parcours du SAGE	Cellule d'animation du SAGE, collectivités, Etat
	1.3.2 Accompagner les acteurs locaux dans la prise en compte du risque d'inondation		Action du SAGE	Accompagnement des acteurs	Mise en cohérence de l'action et des politiques publiques / Promotion d'une nouvelle culture	Cellule d'animation du SAGE	Nombre de PCS, DICRIM, PCA élaborés sur le total requis Nombre de communes ayant implanté des repères de crue sur leur territoire / nombre de communes concernées		Moyen	Commentaires sur avancement et précisions Cartographie et Tableaux	mi parcours et Fin du SAGE	Collectivités
	1.3.3 Accompagner la définition du PPRI "Croult Petit Rosne"		Action du SAGE	Accompagnement des acteurs	Connaissance / Mise en cohérence des politiques publiques	Cellule d'animation du SAGE	Avancement de la démarche : en preparation, lance, en cours, terminé,... Surface de zone d'expansion des crues retenues dans le cadre du PPRI		Moyen	Commentaires sur avancement et précisions Cartographie et Tableaux	Fin 2022	SI AH, Etat
	1.3.4 Préserver les fonctionnalités du lit majeur des cours d'eau (dans les documents d'urbanisme)	U	Compatibilité + Règlement article 6	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs du SAGE	Mise en cohérence des politiques publiques / protection réglementaire	Collectivités et établissements publics	fonctionnelles, à réhabiliter, à créer, identifiées et inscrites dans les documents d'urbanisme Nombre et % de communes ayant intégrer ces sujets dans leurs documents d'urbanimse / totale des communes concernées	Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 134 et 212 : Évolution surfaces dédiées aux actions d'amélioration de l'hydromorphologie et de protection des zones d'expansion des crues, dont pourcentage de part agricole (%)	Résultat	Commentaires sur avancement et précisions Cartographie et Tableaux	Annuelle	Collectivités

OBJECTIF GENERAL 2 | Rééquilibrer les fonctions hydraulique, écologique et paysagère des cours d’eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d’un lien social

Structuration du PAGD		Disposition concernant l'aménagement / l'urbanisme	Statut	Nature	Effet attendu	Porteur de la disposition	Indicateurs du tableau de bord	Indicateurs de suivi des vigilances environnementales	Type d'indicateur	Format potentiel	Fréquence de renseignement	Origine des données
Sous-objectif	Disposition											
2.1 Développer et améliorer la gestion écologique des cours d'eau et des milieux humides diffus	2.1.1 Mettre en place une gestion écologique adaptée des milieux humides diffus		Action volontaire	Maîtrise d’ouvrage travaux / gestion / entretien - sensibilisation	Promotion d’une nouvelle culture	Propriétaires et gestionnaires des zones humides Collectivités territoriales et leurs établissements publics Région / AEV Départements Acteurs de l’aménagement	Avancement de l'élaboration du guide		Résultat et Moyen	Cartographie et tableaux	Annuelle	Collectivités, cellule du SAGE, départements
	2.1.2 Définir les ambitions et conditions de restauration hydromorphologique, en intégrant le ralentissement dynamique des crues		Action volontaire et Règlement articles 5 et 6	Maitrise d’ouvrage d’étude	Mise en cohérence des politiques publiques	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Nombre de bassins versants dotés d'une étude globale à jour des exigences du SAGE sur le total des bassins versants	Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 134 et 212 : Évolution surfaces dédiées aux actions d’amélioration de l’hydromorphologie du cours d’eau et de protection des zones d’expansion des crues, dont pourcentage de part agricole (%)	Moyen	Cartographie + Commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	Collectivités et structures ayant la compétence GEMAPI
	2.1.3 Restaurer les berges et le lit mineur des parties à ciel ouvert des cours d'eau		Recommandation et Règlement article 5	Maîtrise d’ouvrage travaux / gestion / entretien	Programmation de l’action publique	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents notamment SIAH SIARE Département 93	% du liénaire de cours d'eau restauré sur le linéaire total à ciel ouvert, par porteur de compétence GEMAPI		Résultat	Cartographie + tableau +commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	Structures porteurs de la compétence GEMAPI
	2.1.4 Restaurer les ripsylves des cours d'eau		Recommandation	Maîtrise d’ouvrage travaux / gestion / entretien	Programmation de l’action publique	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents notamment SIAH SIARE Département 93	Linéaire de ripisylves restauré sur le linéaire total de ripisylve du territoire du SAGE		Résultat	Cartographie + tableau +commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	Structures porteurs de la compétence GEMAPI
	2.1.5 Lutter contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes des cours d'eau et plans d'eau du territoire		Recommandation	Maîtrise d’ouvrage travaux / gestion / entretien	Programmation de l’action publique	Collectivités territoriales et établissements publics compétents	Avancement de la démarche d'inventaire en préparation, lancée, en cours, terminé, validé, diffusé,... % de linéaire cumulé traité par rapport au linéaire total nécessitant une intervention		Moyen + résultat	Cartographie + tableau + commentaires et précisions sur décisions prises	Mi-parcours	Collectivités territoriales et établissements publics compétents
2.2 Développer et renforcer la gestion multifonctionnelle des ouvrages hydrauliques	2.2.1 Définir les conditions d’une gestion multifonctionnelle pour tous les ouvrages hydrauliques des maîtres d’ouvrage historiques et expérimenter sa mise en œuvre		Recommandation	Maîtrise d’ouvrage travaux / gestion / entretien	Programmation de l’action publique	SIAH SIARE Département 93	Avancement de la démarche de diagnostic par maitre d'ouvrage historique : en préparation, lancée, en cours, terminé, validé, diffusé,... Nombre d'ouvrages faisant l'objet d'une étude de faisabilité et de travaux par an par maître d'ouvrage historique	Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 212, 222 et 223 : Nombre d’ouvrages accessibles au public ayant fait l’objet de modalités de sécurisation Pourcentage d’ouvrages intégrant une exigence paysagère	Moyen + résultat	Tableau + commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	SIAH SIARE Département 93
	2.2.2 Généraliser la gestion multifonctionnelle des ouvrages hydrauliques		Action volontaire	Animation de démarche	Programmation de l’action publique	Cellule d’animation du SAGE	Nombre de maitres d'ouvrage et nombre d'ouvrages ayant adopté une gestion multifonctionnelle	Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 212, 222 et 223 : Nombre d’ouvrages accessibles au public ayant fait l’objet de modalités de sécurisation Pourcentage d’ouvrages intégrant une exigence paysagère	Résultat	Cartographie + tableau + commentaires	Mi-parcours et fin du SAGE	SIAH SIARE Département 93
	2.2.3 Intégrer les exigences de gestion multifonctionnelle dans tous les nouveaux projets d'ouvrages hydrauliques	U	Recommandation	Maîtrise d’ouvrage travaux / gestion / entretien	Promotion d’une nouvelle culture	Aménageurs publics ou privés	Nombre et % de nouveaux ouvrages intégrant des exigences de gestion multifonctionnelle/ Nombre de nouveaux ouvrages	Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 212, 222 et 223 : Nombre d’ouvrages accessibles au public ayant fait l’objet de modalités de sécurisation Pourcentage d’ouvrages intégrant une exigence paysagère	Résultat	Cartographie + tableau + commentaires	Annuelle	Aménageurs publics ou privés SIAH SIARE Département 93
	2.2.4 Mettre en place une gestion écologique du lac d'Enghien		Recommandation	Maîtrise d’ouvrage travaux / gestion / entretien	Programmation de l’action publique	SIARE Ville d’Enghien Propriétaires riverains du lac	Avancement de la démarche d'élaboration du plan de gestion du lac d'Enghien : en préparation, lancée, en cours, terminé, validé, diffusé,... Ivoir de site sur les quais une reconnexion est lancée		Moyen	Tableau + commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	Ville d'Enghien SIARE
2.3 Promouvoir les actions à la source pour réduire les pollutions diffuses, les substances dangereuses, les micropolluants et les polluants émergents	2.3.1 Étudier les possibilités de réouverture des parties enterrées des cours d’eau et accompagner les maîtres d’ouvrage dans leurs projets	U	Recommandation	Maîtrise d’ouvrage d’étude	Promotion d’une nouvelle culture	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Avancement des d’études par site : en préparation, lancée, en cours, terminé, validé, diffusé,... Linéaire de cours d’eau réouvert	Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 231 et 232 : Nombre de projets de réouverture de cours d’eau étudiés / réalisés Pourcentage de projets conciliant réouverture et gestion du risque inondation	Résultat	Cartographie + commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Annuelle	Collectivités, DEA, SIAH, SIARE
	2.3.2 Soutenir le projet de réouverture de la Vieille Mer	U	Action du SAGE	Accompagnement des acteurs	Promotion d’une nouvelle culture	Commission Locale de l’Eau Cellule d’animation du SAGE	Localisation et linéaire de la Vieille Mer ayant fait l'objet d'une étude de réouverture (ou d'un débat) et linéaire réouvert (travaux à l’étude, en cours, terminés)	Composante de l'indicateur intégrateur des dispositions 231 et 232 : Nombre de projets de réouverture de cours d’eau étudiés / réalisés Pourcentage de projets conciliant réouverture et gestion du risque inondation	Résultat	Cartographie + commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Annuelle	DEA, cellule d'animation du SAGE
	2.3.3 Faire partager les expériences de restauration/ré-ouverture		Action du SAGE	Accompagnement des acteurs	Promotion d’une nouvelle culture	Cellule d’animation du SAGE	Nombre de visites organisées sur site Nombre d'actions de promotion organisées par la Cellule		Moyen	Tableau + commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	Cellule d'animation du SAGE

OBJECTIF GENERAL 3 | Fixer une ambition pour la qualité des eaux superficielles

Structuration du PAGD		Disposition concernant l'aménagement / l'urbanisme	Statut	Nature	Effet attendu	Porteur de la disposition	Indicateurs du tableau de bord	Indicateurs de suivi des vigilances environnementales	Type d'indicateur	Format potentiel	Fréquence de renseignement	Origine des données
Sous-objectif	Disposition											
3.1 : Renforcer collectivement les actions de dépollutions et d'amélioration de l'hydro-morphologie des cours d'eau et du lac d'Enghien pour satisfaire aux exigences de qualité et permettre le développement de nouveaux usages	3.1.1 Préciser les conditions d'atteinte et de suivi des objectifs de qualité des masses d'eau du territoire et du ru d'Arra		Action volontaire	Maitrise d'ouvrage étude et travaux	Connaissance / Programmation de l'action publique	Collectivités territoriales et établissements publics	Avancement de la démarche : en préparation, lancée, en cours, terminée - pour les masses d'eau du territoire - pour le ru d'Arra		Moyen	Tableaux Commentaires	Annuelle	Cellule d'animation du SAGE
	3.1.2 Définir un objectif de qualité pour le lac d'Enghien, et engager les actions permettant d'en améliorer la fonctionnalité biologique et d'en développer les usages		Action volontaire	Maitrise d'ouvrage étude	Connaissance / Programmation de l'action publique	Collectivités territoriales et établissements publics	Avancement de la démarche : en préparation, lancée, en cours, terminée Nature et volume des travaux engagés		Moyen + résultat	Tableaux Commentaires	Annuelle	Cellule d'animation du SAGE Collectivités territoriales et établissements publics
3.2 : Fiabiliser le fonctionnement de l'ensemble des systèmes d'assainissement pour supprimer les rejets permanents de temps sec et réduire les rejets de temps de pluie	3.2.1 Réaliser, mettre à jour et coordonner les outils de surveillance et de maintien de l'efficacité des systèmes d'assainissement		Recommandation Action volontaire	Maitrise d'ouvrage étude	Connaissance / Programmation de l'action publique	Collectivités territoriales et établissements publics Cellule d'animation du SAGE	Nombre et nature des collectivités ayant réalisé / actualisé leur Schéma directeur d'assainissement depuis 2020		Résultat	Cartographie + Tableaux Commentaires sur avancement	Annuelle	Collectivités
	3.2.2 Identifier les secteurs d'assainissement prioritaires au regard des objectifs du SAGE		Action volontaire	Maitrise d'ouvrage étude	Connaissance / Programmation de l'action publique	Collectivités territoriales et établissements publics	Avancement de la démarche d'identification : en préparation, lancée, en cours, terminée.		Moyen	Cartographie + Commentaires sur avancement	Annuelle	Collectivités + Cellule d'animation du SAGE
	3.2.3 Accélérer la mise en conformité des raccordements domestiques, notamment dans les secteurs où les anomalies ont un impact majeur sur la qualité des eaux superficielles		Recommandation	Maitrise d'ouvrage de travaux	Mobilisation et organisation des acteurs	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Avancement des contrôles et des mises en conformité + écarts aux objectifs prévus		Résultat	Cartographie + Tableaux Commentaires	Annuelle	Collectivités
	3.2.4 Rénover, réhabiliter et restructurer les réseaux d'assainissement et leurs ouvrages associés, et plus généralement engager une gestion patrimoniale des équipements par un renouvellement adapté		Recommandation	Maitrise d'ouvrage de travaux	Mobilisation et organisation des acteurs	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Nombre et % de collectivités engagées dans une gestion patrimoniale de leurs réseaux et ouvrages d'assainissement : mise en œuvre des actions du SDA, respect des obligations RPQS... Taux de renouvellement retenu		Moyen	Cartographie + Tableaux Commentaires	Mi parcours et fin du SAGE	Collectivités
	3.2.5 Accélérer la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, notamment dans les secteurs où les anomalies ont un impact majeur sur la qualité des eaux		Action volontaire	Maitrise d'ouvrage étude et travaux	Connaissance / Programmation de l'action publique	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Nombre de SPANC créés % de communes concernées couvertes par un SPANC Rythme et effectivité des contrôles et mises en conformité		Résultat	Cartographie + Tableaux Commentaires	mi parcours et fin du SAGE	Collectivités
3.3 : Maîtriser les apports polluants liés aux eaux de ruissellement sur les surfaces imperméabilisées	3.3.1 Améliorer la connaissance et la surveillance de la qualité des eaux superficielles par temps de pluie		Action volontaire	Observation / suivi / évaluation	Amélioration de la connaissance	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Avancement de la démarche de connaissance et de surveillance: en préparation, lancée, en cours, terminée.		Moyen	Tableaux Commentaires	Mi parcours et fin du SAGE	Collectivités + Cellule d'animation du SAGE
	3.3.2 Eviter, réduire et compenser les impacts quantitatifs et qualitatifs du ruissellement des principaux axes routiers et des voiries nouvelles ou à rénover sur la qualité des eaux superficielles	U	Recommandation	Maitrise d'ouvrage de travaux	Mobilisation et organisation des acteurs	Collectivités territoriales et leurs établissements publics Gestionnaires de voiries	Nombre d'opérations de voiries créées ou renouvelées, et linéaires concernés, intégrant un évitement ou une réduction des flux polluants issus du ruissellement	Surface active cumulée d'infrastructures routières faisant l'objet d'un traitement de ses eaux de ruissellement par des fossés enherbés et des bassins végétalisés à partir de la mise en œuvre du SAGE	Moyen	Cartographie + Tableaux Commentaires	Mi parcours et fin du SAGE	Gestionnaires de voiries
	3.3.3 Partager la connaissance des rejets des plateformes aéroportuaires et de leurs impacts sur les eaux superficielles		Recommandation + Action volontaire	Maitrise d'ouvrage étude et travaux	Amélioration de la connaissance / Mobilisation et organisation des acteurs	Gestionnaires d'infrastructure Collectivités et établissements publics compétents	Avancement de la démarche de partage de la connaissance : en préparation, lancée, en cours, terminée. - pour l'aéroport du Bourget - pour l'aéroport de Roissy		Moyen	Tableaux Commentaires	Mi parcours et fin du SAGE	Gestionnaires d'infrastructures
3.4 : Promouvoir les actions à la source pour réduire les pollutions diffuses, les substances dangereuses, les micropolluants et les polluants émergents	3.4.1 Orienter et accompagner les démarches de collecte des déchets liquides dangereux diffus des entreprises pour diminuer les rejets de micropolluants		Recommandation	Animation de démarche et coordination	Mobilisation et organisation des acteurs	Chambres consulaires Collectivités territoriales	Nombre de démarches accompagnées sur le territoire du SAGE Gisement de déchets concernés		Résultat	Cartographie + Tableaux Commentaires	Mi parcours et fin du SAGE	Chambres consulaires Collectivités territoriales
	3.4.2 Accélérer la délivrance des autorisations de rejets autres que domestiques et le cas échéant mettre les rejets des établissements en conformité		Recommandation	Animation de démarche et coordination	Mobilisation et organisation des acteurs	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Avancement des contrôles et de mises en conformité + écarts aux objectifs prévus		Résultat	Cartographie + Tableaux Commentaires	Annuelle	Collectivités territoriales et leurs établissements publics

OBJECTIF GENERAL 4 | Développer des usages créateurs de lien social autour de l’eau

Structuration du PAGD		Disposition concernant l'aménagement / l'urbanisme	Statut	Nature	Effet attendu	Porteur de la disposition	Indicateurs du tableau de bord	Indicateurs de suivi des vigilances environnementales	Type d'indicateur	Format potentiel	Fréquence de renseignement	Origine des données
Sous-objectif	Disposition											
4.1 Développer les aménagements favorisant les usages liés à l'eau	4.1.1 Réaliser un diagnostic global des usages liés à l’eau et proposer des orientations d’aménagements	U	Action du SAGE	Maîtrise d’ouvrage d’étude	Programmation de l’action publique	Cellule d’animation du SAGE	Avancement de la démarche de diagnostic : en préparation, lancée, en cours, terminée		Moyen	Rapport et commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Annuelle	Cellule d’animation du SAGE
	4.1.2 Aménager les berges de manière à pouvoir accueillir les usages de loisirs	U	Action volontaire	Maîtrise d’ouvrage travaux / gestion / entretien	Programmation de l’action publique	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents	Linéaire de berges aménagées pour l'accueil d'usages de loisirs, en réponse au orientations de la disposition 411	Nombre annuel d’actes d’incivisme / dégradation constatés sur les milieux, les sites ou les équipements Nombre de sites fréquentés et pourcentage faisant l’objet d’un dispositif de sensibilisation / formation / alerte	Résultat	Cartographie et tableau Commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Mi parcours et fin du SAGE	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents Associations d'usagers
	4.1.3 Créer et entretenir des cheminements le long des berges des cours d'eau et mettre en réseau les espaces de ressourcement via une signalétique spécifique	U	Action volontaire	Maîtrise d’ouvrage travaux / gestion / entretien	Programmation de l’action publique / Promotion d’une nouvelle culture de l’eau	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents notamment : SIAH, SIARE et Départements 93 et 95 ONF Associations Agence des Espaces Verts	Linéaire de cheminements créés au bord de l'eau Linéaire cumulé de cheminements reliés au bord de l’eau dont pourcentage à visée pédagogique		Résultat	Cartographie + Commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Mi parcours et fin du SAGE	Cellule d’animation du SAGE Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents notamment : SIAH, SIARE et Départements 93 et 95 CAUE Associations environnementales, de quartier et d’usagers (randonnées...) Comités départementaux du tourisme Chambre d’agriculture
	4.1.4 Identifier et valoriser le patrimoine bâti et le patrimoine naturel liés à l’eau sur le territoire		Action volontaire	Accompagnement des acteurs	Promotion d’une nouvelle culture	Cellule d’animation du SAGE Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents	Avancement de la démarche de diagnostic partagé : en préparation, lancée, en cours, terminée Nombre et nature des actions engagées....(travaux, valorisation...)		Moyen + Résultat	Cartographie et tableau Commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Mi parcours et fin du SAGE	Collectivités et leurs établissements publics compétents CAUE Associations environnementales et de patrimoine Comités départementaux du tourisme
	4.1.5 Mener une étude pour identifier les sites de baignade potentiels		Action du SAGE	Maîtrise d’ouvrage d’étude	Mobilisation et organisation des acteurs	Cellule d’animation du SAGE	Avancement de la démarche : en préparation, en cours, terminée... Nombre de sites étudiés et nombre de sites identifiés à l'ouverture à la baignade		Moyen + Résultat	Cartographie + Commentaires et précisions sur décisions prises	Mi parcours et Fin du SAGE	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents dont la Ville de Paris, gestionnaire des canaux, la ville d’Enghien ou encore le Département 93
4.2 Sensibiliser aux enjeux de l'eau	4.2.1 Développer la pédagogie autour de l’eau et des rivières		Action volontaire	Formation/sensibilisation	Promotion d’une nouvelle culture	Cellule d’animation du SAGE Collectivités territoriales et leurs établissements publics Associations (éducation à l’environnement)	Nombre, nature et publics cibles des actions pédagogiques mises en œuvre sur la question de l'eau et des milieux aquatiques (support, outils, événement)		Moyen	Tableau de suivi et commentaires	Annuelle	Collectivités territoriales et leurs établissements publics Associations (éducation à l’environnement) Cellule d’animation du SAGE AESN
	4.2.2 Encourager les animations et pratiques conviviales variées le long des cours d'eau, des canaux, des plans d’eau et des bassins		Action volontaire	Accompagnement des acteurs	Promotion d’une nouvelle culture	Collectivités territoriales et leurs établissements publics Associations (environnement, randonnées, sportives, de quartier...)	Localisation, nombre et nature d'animations et pratiques conviviales offertes au public Fréquentation des animations et pratiques		Résultat et Moyen	Tableau et Commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	Collectivités territoriales et leurs établissements publics Associations (environnement, randonnées, sportives, de quartier...) Cellule d’animation du SAGE
	4.2.3 Assurer un usage respectueux des milieux naturels sur les lieux fréquentés		Action volontaire	Formation/sensibilisation	Promotion d’une nouvelle culture	Cellule d’animation du SAGE Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents Associations de protection de la nature et associations sportives Gestionnaires de milieux naturels	Suivi des alertes sur les dysfonctionnements et dégradations des milieux naturels + commentaires sur les décisions prises en réponse Nombre et type d'outils de sensibilisation mise en place par les gestionnaires		Moyen	Tableau de suivi des alertes + commentaires sur les décisions prises pour y remédier Tableau de suivi des actions de sensibilisation	Annuelle	Cellule d’animation du SAGE Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents Associations de protection de la nature et associations sportives Gestionnaires des milieux naturels Associations de protection de la nature et associations sportives
	4.2.4 Profiter des opérations d'aménagement pour redonner une place à l'eau dans la ville	U	Action volontaire	Animation de démarches et coordination	Mobilisation et organisation des acteurs	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents	Nombre de projets d'aménagement donnant une place à l'eau dans la ville, porté à connaissance de la CLE.		Résultat	Commentaires et précisions sur décisions prises en rapport avec les objectifs du SAGE	Annuelle	Collectivités territoriales et leurs établissements publics compétents Cellule d'animation du SAGE

OBJECTIF GENERAL 5 | Engager la reconquête patrimoniale des eaux souterraines et la pérennisation de leurs usages

Structuration du PAGD		Disposition concernant l'aménagement / l'urbanisme	Statut	Nature	Effet attendu	Porteur de la disposition	Indicateurs du tableau de bord	Indicateurs de suivi des vigilances environnementales	Type d'indicateur	Format potentiel	Fréquence de renseignement	Origine des données
Sous-objectif	Disposition											
5.1 : Développer la connaissance des eaux souterraines sur le territoire du SAGE	5.1.1 Encourager la mutualisation de la connaissance de la nappe de l'Yprésien		Action du SAGE	Animation de démarche et coordination	Promotion d'une nouvelle culture / Connaissance	Cellule d'animation du SAGE	Avancement de la démarche de mtualisation de la connaissance : en préparation, lancée, en cours		Moyen	Tableaux Commentaires	Mi parcours et fin du SAGE	Producteurs et distributeurs d'eau, collectivités territoriales,Etat, Agence de l'eau, acteurs économiques
	5.1.2 Suivre et valoriser les données relatives à la qualité des nappes souterraines		Action du SAGE	Animation de démarche et coordination	Promotion d'une nouvelle culture / Connaissance	Cellule d'animation du SAGE	Avancement de la démarche de suivi et de valorisation : en préparation, lancée, en cours, terminée.		Moyen	Tableaux Commentaires	Mi parcours et fin du SAGE	Producteurs et distributeurs d'eau, collectivités territoriales,Etat, Agence de l'eau, acteurs économiques
5.2 : Sécuriser la ressource en eau sur le long terme dans une logique patrimoniale et de sécurisation de l'alimentation en eau potable	5.2.1 Améliorer la protection réglementaire des captages destinés à l'alimentation en eau potable	U	Recommandation	Accompagnement des acteurs Formation / sensibilisation	Protection réglementaire / Changement de pratiques	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable	Nombre et % de captages en service, aux différents état d'avancement de la procédure de protection		Résultat	Tableaux Commentaires Cartes	Annuel	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable
	5.2.2 Définir les AAC et mettre en œuvre les programmes d'action en privilégiant les captages prioritaires et sensibles	U	Recommandation	Accompagnement des acteurs / Programmation de l'action publique	Protection réglementaire / Changement de pratiques	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable	Nombre et % de captages en service aux différents stades de la procédure AAC : - pour les captages prioritaires et sensibles - pour les autres captages		Résultat	Tableaux Commentaires Cartes	Annuel	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable
	5.2.3 Développer une maîtrise foncière sur les parcelles stratégiques des AAC pour la préservation de la ressource en eau potable (et y soutenir le développement des systèmes agricoles compatibles avec les enjeux eau)	U	Action volontaire	Maitrise d'ouvrage travaux/ gestion / entretien	Protection réglementaire / Changement de pratiques	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable	% de surface des AAC faisant l'objet d'une maîtrise foncière		Résultat	Tableaux Commentaires Cartes	Mi parcours et fin du SAGE	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable
	5.2.4 Faire prendre conscience de l'importance vitale de la ressource souterraine, de sa vulnérabilité, et des programmes d'actions à mettre en œuvre pour la sauvegarder		Action du SAGE	Accompagnement des acteurs /Formation / sensibilisation	Promotion d'une nouvelle culture Formation / sensibilisation	Cellule d'animation du SAGE	Nombre et nature des formations et actions de sensibilisation organisées Nombre et nature des cibles touchées		Moyen	Tableaux	Fin de SAGE	Cellule d'animation du SAGE
	5.2.5Réaliser les économies d'eau par tous les acteus du SAGE et les usagers		Recommandation	Maitrise d'ouvrage travaux/ gestion / entretien	Promotion d'une nouvelle culture Formation / sensibilisation	Collectivités et établissements publics	Nombre et nature des actions engagées Cibles		Moyen	Tableaux	Fin de SAGE	Collectivités et établissements publics Cellule du SAGE
	5.2.6 Promouvoir les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable, veiller à leur cohérence, et poursuivre les efforts d'amélioration des réseaux AEP		Recommandation	Animation de démarches et coordination	Mise en cohérence de l'action publique	Collectivités et établissements publics ayant la compétence eau potable Distributeurs d'eau	Nombre et % de SDAEP de plus de 10 ans, de 5 à 10 ans, de Moins de 5 ans Nombre de territoires non-couvert par un SDAEP		Moyen	Tableaux Cartes	Mi parcours et fin du SAGE	Collectivités et établissements publics
	5.2.7 Renforcer la protection du gisement hydrothermal	U	Compatibilité + Action volontaire	Sensibilisation	Mise en cohérence de l'action publique / protection réglementaire	Communes de Deuil-la-Barre, Eaubonne, Enghien-les-bains, Epinay-sur-eine, Saint-Gratien, Soisy-sous-Montmorency	Nombre de PLU des communes du bassin d'alimentation, et des zones de vigilance 1, 2 et 3, intégrant les dispositions de protection du gisement hydrothermal		Moyen	Tableaux Cartes	Fin de SAGE	Collectivités
	5.2.8 Conforter la protection de la nappe de l'Yprésien vis-à-vis des nouveaux captages		Compatibilité (décision prise dans le domaine de l'eau)	Animation de démarches et coordination	Protection réglementaire / programmation de l'action publique	Etat, Agence de l'eau	Nombre et nature des acteurs ayant mis en place des éconconditions techniques et financières à la réalisation d'ouvrages de prélèvement dans l'Yprésien		Résultat	Tableaux	Fin de SAGE	Etat, Agence de l'eau
5.3 : Promouvoir la protection et la reconquête de la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des pollutions non agricoles	5.3.1 Définir un plan d'actions localisées et hiérarchisées sur les sites et sols pollués		Action du SAGE	Maitrise d'ouvrage étude	Programmation de l'action publique	Cellule d'animation du SAGE	Avancement du plan d'actions : en préparation, lancée, en cours, établi		Moyen	Tableaux Commentaires	Mi parcours et fin du S	Cellule d'animation du SAGE, Etat
	5.3.2 Animer et coordonner la généralisation des démarches zéro phyto des collectivités à horizon 2022		Action du SAGE	Animation de démarches et coordination	Promotion d'une nouvelle culture / Mobilisation et organisation des acteurs	Cellule d'animation du SAGE	Avancement de la démarche et écarts aux objectifs fixés		Moyen et résultat	Cartographie + Tableaux Commentaires	Mi parcours et fin du SAGE	Collectivités

OBJECTIF GENERAL 6 | Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE

Structuration du PAGD		Disposition concernant l'aménagement / l'urbanisme	Statut	Nature	Effet attendu	Porteur de la disposition	Indicateurs du tableau de bord	Indicateurs de suivi des vigilances environnementales	Type d'indicateur	Format potentiel	Fréquence de renseignement	Origine des données
Sous-objectif	Disposition											
6.1 Assurer le portage politique du SAGE en s'appuyant sur une coalition d'acteurs	6.1.1 Formaliser le processus de délibération collective de la CLE et la diffusion de ses prises de position auprès des acteurs du territoire		Action volontaire	Organisation interne du SAGE	Efficacité de l'action publique	Couple CLE-structure porteuse du SAGE	Nombre et nature de sujets ayant fait l'objet de délibérations de la CLE, et % ayant fait l'objet d'une diffusion spécifique auprès des acteurs du territoire Nombre et nature des dossiers sur lesquels la Cle a donné un avis.		Moyen	Commentaires sur avancement et précisions sur décisions prises	Annuelle	Structure porteuse
	6.1.2 Assurer l'objectivité et la transparence des décisions de la CLE		Action volontaire	Organisation interne du SAGE	Efficacité de l'action publique	Commission Locale de l'Eau			Moyen	Tableaux et commentaires	Annuelle	Structure porteuse
	6.1.3 Constituer un réseau d'interlocuteurs en mesure d'appuyer la stratégie du SAGE		Action volontaire	Organisation interne du SAGE	Efficacité de l'action publique	Structure porteuse du SAGE			Moyen	Tableaux et commentaires	mi-parcours et fin de SAGE	Structure porteuse
	6.1.4 Assurer le rôle de médiation et de facilitation de la cellule d'animation		Action volontaire	Accompagnement des acteurs	Efficacité de l'action publique	Structure porteuse du SAGE			Moyen	Tableaux et commentaires	mi-parcours et fin de SAGE	Structure porteuse
	6.1.5 Engager les échanges utiles avec les autres dynamiques territoriales autour des préoccupations communes qui relèvent d'échelle supra territoriale		Action volontaire	Coordination	Efficacité de l'action publique	Structure porteuse du SAGE	Nombre et nature de démarches supra-territoriales dans lesquels la strusture porteuse participe ou est intervenu pour échanger sur les enjeux communs Fréquence des interventions		Moyen	Tableaux et commentaires	Annuelle	Structure porteuse
6.2 Assurer la mise en œuvre opérationnelle du SAGE	6.2.1 Organiser le portage de la mise en œuvre du SAGE et de son suivi		Action volontaire	Organisation interne du SAGE	Efficacité de l'action publique	Structure porteuse du SAGE SIAH SIARE Conseil départemental 93	Avancement de l'étude gouvernance : en préparation, lancée, en cours, terminé, validé, diffusé,...		Moyen	Tableaux et commentaires	mi-parcours et fin de SAGE	Structure porteuse
	6.2.2 Concevoir et déployer des programmes d'actions pluri-annuels		Action volontaire	Animation de démarches et coordination	Programmation de l'action publique	Collectivités territoriales et leurs établissements publics	Avancement du (des) contrat(s) de Bassin : étude préalable, contrat établi / signé, % actions mises en œuvre,...		Moyen	Graphiques + Commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	Structure porteuse
	6.2.3 Faciliter et coordonner la recherche de financements		Action volontaire	Animation de démarches et coordination	Efficacité de l'action publique	Structure porteuse du SAGE Structure(s) porteuse(s) d'un contrat de bassin	Avancement de la démarche de facilitation / coordination financière : en préparation, en cours, terminée,...		Moyen	Commentaires sur avancement et précisions sur décisions prises	Annuelle	Structure porteuse
6.3 Assurer une mission de veille et de vigilance et constituer un pôle ressource	6.3.1 Développer le suivi et l'évaluation continus des objectifs du SAGE au regard des dynamiques territoriales		Action volontaire	Observatoire / suivi / évaluation	Amélioration de la connaissance et Efficacité de l'action publique	Structure porteuse du SAGE	Suivi du présent tableau de bord	Inscrire les observations sur les débits et niveaux de nappes sur des chroniques de longue durée Faire appel à des expertises qualitatives extérieures / pour bien estimer les effets du changement cliamtique sur l'état de la ressource et des milieux et mettre en oeuvre des actions cohérentes en réponse	Moyen	Commentaires sur avancement et précisions sur décisions prises	Annuelle	Structure porteuse
	6.3.2 Mettre en place un observatoire pour appuyer les actions du SAGE		Action volontaire	Accompagnement des acteurs	Efficacité de l'action publique	Structure porteuse du SAGE	Avancement de l'Observatoire, de son renseignement et de son exploitation : en préparation, en cours, terminé, renseigné, exploité,...		Moyen	Commentaires sur avancement et précisions sur décisions prises	Annuelle	Structure porteuse

OBJECTIF GENERAL 6 | Organiser et faire vivre la gouvernance du SAGE

Structuration du PAGD		Disposition concernant l'aménagement / l'urbanisme	Statut	Nature	Effet attendu	Porteur de la disposition	Indicateurs du tableau de bord	Indicateurs de suivi des vigilances environnementales	Type d'indicateur	Format potentiel	Fréquence de renseignement	Origine des données
Sous-objectif	Disposition											
	6.3.3 Assurer une mission de conseil auprès des aménageurs et des acteurs de l'aménagement et de la planification		Action volontaire	Accompagnement des acteurs	Promotion d'une nouvelle culture	Structure porteuse du SAGE	Nombre et nature de projets d'aménagement dans lesquels la structure porteuse intervient comme conseil		Moyen	Commentaires sur avancement et précisions sur décisions prises	Annuelle	Structure porteuse
6.4 Sensibiliser et informer sur le SAGE	6.4.1 Définir un plan de communication mobilisateur pour le SAGE		Action volontaire	Communication	Promotion d'une nouvelle culture	Structure porteuse du SAGE	Avancement de la stratégie de communication : en préparation, en cours (plan et outils construits, utilisés,...), ...		Moyen	Graphiques + Commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	Structure porteuse
	6.4.2 Sensibiliser les citoyens et leurs relais associatifs pour favoriser leur engagement individuel et collectif au service des objectifs du SAGE		Action volontaire	Communication	Promotion d'une nouvelle culture	Structure porteuse du SAGE	Avancement de la démarche de sensibilisation des citoyens et associations : en préparation, en cours (outils construits, utilisés,...)		Moyen	Graphiques + Commentaires et précisions sur décisions prises	Annuelle	Structure porteuse
	6.4.3 Former les membres de la CLE et les élus du territoire aux enjeux de l'eau sur le territoire		Action du SAGE	Formation / Sensibilisation	Promotion d'une nouvelle culture	Structure porteuse du SAGE	Nombre de formations à destinations des élus organisées par la CLE et fréquentation.		Moyen	tableau et Commentaires	Annuelle	Structure porteuse